



**Compte-Rendu AFFICHE en MAIRIE ANNEXE le :**  
**02.07.13**

**DIRECTION GENERALE des SERVICES**  
DJ/CV/280613PVCM

AUBAGNE, le 1er Juillet 2013

**PROCES-VERBAL**  
**de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 28 JUIN 2013**

La séance du Conseil Municipal, installée au Centre de Congrès Agora, Salle Hermès, est ouverte à 18 heures 30, présidée par M. Daniel FONTAINE, Maire, Vice-Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône qui procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers en exercice ..... 43  
Présents ..... 30  
Excusés ..... 13

(12 ayant donné procuration :

Mme Liliane BOUDIA à Mme Magali GIOVANNANGELI,  
Mme Stéphanie HARKANE à M. Patrick ARNOUX,  
M. André SINET à M. Pierre RODEVILLE,  
Mme Marie-Claire BONOMO à Mme Anne-Marie AMAR,  
Mme Chantal GIRAUD-SAUVEUR à M. Olivier BOSCH,  
M. Christian FAGLIA à M. Le Maire,  
Mme Marie-Georges PRUNEAU à Mme Barbara LA BARBERA,  
M. Maurice JULIEN à M. Gérard RAMPAL,  
M. Benjamin DURAND à Mme Fadela GHASSOUI,  
M. Alain GREGOIRE à Mme Marie-José GRECH-RAMPAL,  
M. Léo MOURNAUD à Mme Jeannine LEVASSEUR,  
M. Jean-Charles CUTTICA à M. Gérard GAZAY,  
Mme Sophie ARTARIA-AMARANTINIS).

Après le vote de la délibération n° 21-280613, départ de :  
M. Jean-Claude CUISINIER à M. Gérard LAIK,  
Mme Sylvia BARTHELEMY avec procuration à M. Joseph PITTEIRA

Présents ..... 28  
Excusés ..... 15

Après le vote de la délibération n° 26-280613, départ de :  
Mme Hélène LUNETTA avec procuration à M. Jacques ATHIAS

Présents ..... 27  
Excusés ..... 16

--- ooo O ooo ---

Mme Fadela GHASSOUI, benjamine de cette séance du Conseil Municipal, est désignée pour assurer le secrétariat de la séance.

Les Comptes-Rendus des séances du Conseil Municipal des 6 Mars et 27 Mars 2013, mis à l'approbation, sont adoptés à l'unanimité.

Une information d'importance quant à la date de notre prochain Conseil Municipal, qui portera sur une Décision Modificative. Cette séance se tiendra le **Vendredi 26 Juillet 2013**. Notez bien tous la date ! Je vous explique.

M. Le Préfet a souhaité, après lecture du budget voté au Conseil Municipal du 27 Mars 2013 que soit inscrit dans le vote de notre Budget, en écritures, la dette qui nous lie à la Royal Bank of Scotland (R.B.S.). Cette dette n'avait pas été inscrite dans notre délibération dans la mesure où vous connaissez l'opposition que nous avons sur cette question et le fait que nous ayons traduit en justice la banque R.B.S. Nous sommes donc en attente des propositions de M. Le Préfet sur la modification de ce budget parce que c'est à lui de nous les faire. Il ne nous les a pas faites à ce jour. Il devrait normalement nous les faire dans le début du mois de juillet. Et nous avons à ce moment-là un mois pour statuer. Et dans la mesure où nous avons un mois pour statuer et que je ne souhaite pas que nous débordions dans une période qui sera encore plus compliquée pour tenir cette séance exceptionnelle, je vous propose donc de la tenir le **Vendredi 26 Juillet 2013**. Je vous demande de bien noter cette date-là dans la mesure où il nous faudra bien naturellement avoir le quorum pour tenir la réunion, et que si nous n'avions pas le quorum, nous serions obligés d'en faire un à nouveau au mois d'août, ce qui serait particulièrement compliqué. Je ne doute pas que, pour un certain nombre d'entre nous, cela va nécessiter de faire un petit accro à nos vacances bien méritées.

Mais ainsi va la vie politique !

--- ooo O ooo ---

## **EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

### **01-280613 - Sur le rapport de M. Le Maire -**

#### **Transfert de la Salle des Mariages à l'Espace des Libertés.**

VU l'avis favorable du 14 Décembre 2011 donné par le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Marseille de transférer de manière définitive la salle des mariages dans le bâtiment susvisé,

VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision d'accepter que l'Espace des Libertés, sis Avenue Simon Lagunas, nouvellement créé, reçoive l'affectation de salle des mariages où ces derniers pourront être célébrés.

Ainsi, à compter du 2 Juillet 2013, les mariages seront célébrés dans l'Espace des Libertés, Salle des Mariages, bien entendu qui portera ce nom, sachant donc que la salle des mariages actuelle a fini à partir de demain soir sa fonction de salle des mariages et sera donc affecté à d'autres fins.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Mme BARTHELEMY !

**Mme BARTHELEMY :** Simplement une remarque. On va voter cette délibération, mais c'est vrai que c'est avec un petit pincement au cœur parce que cette salle des mariages de la mairie en a vu tellement de mariages qui ont été célébrés là. Et puis, peut-être aussi qu'on peut regretter le fait que ne plus marier en mairie mais c'est le cas de beaucoup de communes, entendons-nous bien, il y a une perte d'un certain caractère officiel qui était attaché à l'Hôtel de Ville. L'Hôtel de Ville, c'est l'Hôtel de Ville ! La salle des mariages dans l'Hôtel de Ville, à mon avis, c'est mieux qu'une salle des mariages dans une salle des fêtes. Il y a un côté émotionnel aussi que d'aller à l'Hôtel de Ville.

A mon avis, ça méritait d'être dit quand même, même si on sait que cette salle des mariages était un peu obsolète, un peu petite, chaude et qu'elle avait des inconvénients. Mais moi je la regretterai.

**M. Le Maire :** D'autres remarques ? M. GAZAY !

**M. GAZAY :** Qui n'a rien à avoir avec cette délibération. Je vous ai posé une question écrite et vous ne l'avez pas mentionné dans l'agenda de ce Conseil Municipal.

**M. Le Maire :** Je venais d'en parler sans l'avoir effectivement mentionné, j'en suis désolé. Je vous présente toutes mes excuses. Effectivement, à la fin du Conseil Municipal, nous ne partions pas dans la mesure où M. GAZAY a posé une question orale. Très juste ! Question orale qu'il m'a donnée par écrit et qui me vaudra une réponse orale.

Mme BARTHELEMY, nostalgie nostalgie... J'ai effectivement célébré quelques mariages ces jours-ci et, ce n'est pas pour faire long sur votre intervention et sur ce que j'ai à dire, effectivement les sentiments sont partagés parmi les mariés. Il y a ceux qui disent : « chic, on est toujours dans la vieille salle des mariages », avec des disques ringards au possible, avec un coup on est pétrifié parce qu'il fait froid, un coup on a vraiment chaud. C'est arrangé, il y a la clim ! Sauf que, au bout du dixième mariage en plein été, la clim n'est pas très efficace.

Et dans les derniers mariages que j'ai célébrés, qui étaient des mariages dont le nombre de personnes était important, c'était effectivement chaleureux dans tous les sens du terme.

Donc, un certain regret, et puis, par un autre côté, la modernité arrive et le souci qui a été le mien depuis plusieurs années est de maintenir la mairie principale là où elle est, parce qu'à mon avis elle est très symbolique. Après on aura le plaisir d'être

.../...

dans cette grande salle des mariages, modulable, qui nous permettra d'accueillir tout type de mariage, et puis avec une haute technologie permettant maintenant de communiquer avec l'extérieur, ce que nous pouvions faire difficilement dans la salle des mariages traditionnelle.

A titre très personnel, je tiens beaucoup à cette salle des mariages dans la mesure où un certain mois de juillet d'une certaine année j'ai eu l'occasion d'y être marié.

**Mme BARTHELEMY :** Devant la mairie, souvent on permettait à la voiture des mariés de stationner 5 minutes le temps de la cérémonie, est-ce que ce sera toujours le cas sur l'Espace des Libertés ?

**M. Le Maire :** Sur l'esplanade, bien sûr, on trouvera la place pour faire, à l'arrière, en tous cas sur l'Esplanade, en sachant que les mariages dans la salle des mariages actuelle se passaient toujours en très bon terme parce qu'à Aubagne, on est bon enfant. Pour certains, c'était long ! Et puis le dernier mariage, Monsieur Le Curé attendait ! Bien sûr, il y aura la place.

Voilà, cette délibération n° 01 est mise aux voix.

Quels sont ceux qui l'adoptent ?

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération n° **01-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.

**02-280613 - Sur le rapport de M. Le Maire -**

**Personnel Communal : Création de 23 postes en emplois d'avenir.**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 27 Mars 2013 portant sur le dispositif des emplois d'avenir, étant entendu que l'emploi d'avenir a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle, l'accès à l'emploi, à la formation et qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, par leur recrutement notamment au sein des collectivités locales,

Considérant les engagements de la collectivité dans le cadre du soutien des jeunes dans la recherche, l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle,

VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision de créer 23 emplois d'avenir à temps complet, répartis en 3 emplois d'agent d'entretien et de maintenance des bâtiments pour la Direction des Services Techniques, Service Maintenance des Bâtiments, 1 emploi d'agent d'entretien des espaces verts pour la Direction des Services Techniques, Service Espaces Verts, 2 emplois d'agent d'entretien de la voirie pour la Direction des Services Techniques, Service Voirie proximité, 4 emplois d'agent de propreté pour la Direction des Services Techniques, Service Nettoyement, 1 emploi de mécanicien auto pour la Direction des Services Techniques, Service Parc Automobile, 7 emplois d'agent technique et éducatif pour la Direction de l'Education, Enfance, Restauration, Service Education, 1 emploi d'agent polyvalent de restauration pour la Direction de l'Education, Enfance, Restauration, Service Cuisine Centrale, 1 emploi d'agent technique polyvalent petite enfance, pour la Direction de l'Education, Enfance, Restauration, Service petite

.../...

enfance, 1 emploi d'animateur multimédia Espace Public Numérique pour la Direction des Systèmes d'Information, 1 emploi d'animateur de quartier pour la Direction de la Citoyenneté, Service Socio-culturel et 1 emploi d'agent d'exploitation des équipements sportifs pour la Direction des Sports, Service Patrimoine sportif.

Il est précisé que les contrats sont établis pour une période de douze mois, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2013, renouvelable deux fois et que la rémunération est fixée au S.M.I.C. L'aide de l'Etat pour l'embauche d'un jeune en emploi d'avenir est de 75 % du S.M.I.C. brut pour les employeurs du secteur non marchand ; ce qui est le cas pour notre collectivité.

Nous avons eu un grand débat lors de la première approche sur la philosophie de ces emplois.

La délibération n° **02-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.

### **03-280613 - Sur le rapport de M. Le Maire -**

#### **Détermination du nombre de Conseillers communautaires et des membres du Bureau dans le cadre du prochain renouvellement des conseils municipaux des communes membres de l'Agglo.**

Conformément à la Loi du 31 Décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération, et la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 10 Avril 2013 fixant l'augmentation maximale du nombre de délégués à 75,

Considérant que les communes membres doivent donner leur accord, VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjoints, décision d'approuver l'application de l'augmentation maximale du nombre de délégués ainsi fixé à 75 et d'adopter ainsi la nouvelle répartition du nombre de représentants par commune membre de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, comme suit : 35 pour Aubagne, 6 pour Auriol, 4 pour chacune des Communes de La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Zacharie, et 3 pour Belcodène, Cadolive, Cuges-Les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse et Saint-Savournin.

Il s'agit d'une délibération de principe qui est prise par l'ensemble des collectivités concernées.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? M. GAZAY !

**M. GAZAY :** M. Le Maire, comme nous l'avons fait remarquer à l'Agglo, nous voterons contre cette délibération pour la simple et bonne raison que nous estimons qu'au lieu de retenir le nombre de 60 élus communautaires qui était en fait le nombre de base proposé par le texte législatif, vous avez, vous, préféré retenir le nombre maximum autorisé, c'est-à-dire 75.

Très directement, nous disons et soutenons que 60 élus pour gérer l'Agglo, c'était largement suffisant.

**M. Le Maire :** Je vous remercie. Y a-t-il d'autres remarques ? Mme BARTHELEMY !

**Mme BARTHELEMY :** Une remarque aussi dans la mesure où notre groupe avait donné procuration le jour de ce Conseil Communautaire au groupe de Gérard GAZAY, nous aurons un vote identique, il avait voté contre, par conséquent aujourd'hui nous voterons de la même façon.

**M. Le Maire :** Bien. Nous avons déjà débattu sur cette question-là, nous avons fait savoir l'intérêt qu'il y avait à porter le nombre maximum à 75, de manière à ce que l'ensemble des villes et villages puissent être représentés de manière significative et le débat a déjà eu lieu là-dessus. Nous sommes donc sur une délibération qui reprend donc les votes.

M. ZEITOUN !

**M. ZEITOUN :** Juste un petit mot, pas tellement sur la bagarre de chiffre, 60, 75, je trouve quand même que le choix fait par l'Agglo et le choix que fait notre majorité de 75 me paraît tout à fait satisfaisant dans la mesure où, pour représenter 100.000 habitants de cette Agglo, il me semble que le chiffre de 75 élus communautaire me paraît un chiffre tout à fait raisonnable.

**M. Le Maire :** Y a-t-il d'autres remarques ? Pas d'autres remarques ! Je mets donc aux voix cette délibération. Quels sont ceux qui l'adoptent ?

La délibération n° **03-280613** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote CONTRE de Mme LEVASSEUR (2), M. PITTEIRA, Mmes BARTHELEMY, GRECH-RAMPAL (2), TRIC et M. GAZAY (2).

**04-280613 - Sur le rapport de M. Le Maire -**

**Approbation des nouveaux statuts du Syndicat de l'Huveaune.**

Par délibération du 7 Mars 2013, le Conseil Syndical a approuvé les nouveaux statuts du Syndicat de l'Huveaune, qui dataient, pour leur contenu principal de 1963, et qu'ils ont été modifiés en 2006 lors de l'adhésion des communes de Roquevaire, Auriol et Saint-Zacharie.

Considérant qu'il est nécessaire de faire évoluer tant les compétences que le périmètre d'action du syndicat,

VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision d'entériner les nouveaux statuts du Syndicat de l'Huveaune et de les approuver.

Un certain nombre de décisions ont été prises ; il y a eu une délibération du Conseil Syndical de l'Huveaune le 25 Janvier 2013 qui entérinait l'adhésion de la Commune du Plan d'Aups. Le 7 Mars 2013, ce même syndicat a approuvé ses nouveaux statuts, nous avons donc des statuts qui dataient de 1963, les compétences avaient été modifiées en 2006 lorsque certaines communes comme Roquevaire, Auriol, Saint-Zacharie avaient adhéré.

Un certain nombre de compétences qui évoluent, les périmètres d'action, je vous l'ai dit, ont évolué en tenant compte de l'adhésion d'un certain nombre de villes et il a été souhaité à partir du 16 Novembre 2012 que les communes puissent pouvoir maintenir leur adhésion et approuver les nouveaux statuts du Syndicat de l'Huveaune.

.../...

Vous avez les statuts en annexe. Vous avez pu comme moi les lire, ils répondent, je pense, à l'ensemble des questions que nous pouvons nous poser.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération n° 4 ? Quels sont celles et ceux qui demandent la parole ? Mme HEUMANN !

**Mme HEUMANN :** M. Le Maire, je voulais souligner la belle manifestation qu'il y a eu hier à Auriol, les 50 ans du Syndicat de l'Huveaune, très belle fête qui a rassemblé non seulement des élus du syndicat mais également d'autres élus des collectivités parce que le syndicat s'est engagé dans le contrat de rivière qui est un très beau projet parce qu'à ce moment-là, nous aurons eu une réflexion, un diagnostic, des propositions pour l'ensemble du bassin versant, aussi bien sur les questions d'inondation mais également la volonté d'avoir une action plus efficace sur les questions de qualité de l'eau et, en même temps, faire en sorte que ce fleuve, qui est bien petit mais riche pour les habitants, puisse reprendre toute l'ampleur qu'il a.

Je dirais aussi que la fête de l'Huveaune, dans le cadre de 2013, je n'y étais pas particulièrement mais j'ai eu beaucoup d'échos et c'était aussi une très belle fête, c'est M. ARNOUX qui est le majordome cette année. C'est une très belle démarche et de très belles perspectives pour les années à venir.

**M. Le Maire :** Merci Mme HEUMANN ! M. ATHIAS !

**M. ATHIAS :** M. Le Maire, juste une précision, on avait délibéré au niveau du Conseil Municipal pour que je puisse passer titulaire en remplacement de Virginie MAKEEFF devenue suppléante et le syndicat ne l'a jamais reçu. Y a-t-il une possibilité de faire cette petite rectification ?

**M. Le Maire :** Si le syndicat n'a pas reçu les délibérations prises par le Conseil Municipal, je vais tout de suite demander à la direction de corriger cette erreur-là. Je vous remercie de l'avoir précisé.

Pas de remarques particulières sur le premier majordome ? M. ARNOUX !

**M. ARNOUX :** Je pense qu'effectivement il y a eu de très belles fêtes de l'Huveaune avec un retour aux sources, notamment à Roquevaire, et une visite de l'Huveaune sur Aubagne, il y a eu beaucoup de monde qui a assisté à ces festivités et ravi de revivre pour certains ce qui se passait il y a plus d'un siècle. Je crois que c'était de très belles fêtes et à Roquevaire, c'était assez extraordinaire.

**M. Le Maire :** M. CARBONNELL !

**M. CARBONNELL :** Juste une remarque, ce qui est extrêmement intéressant, c'est que ces fêtes de l'Huveaune qui, dans le cadre de Marseille Provence 2013, ont pu s'épanouir et continuer à s'épanouir puisque la semaine prochaine on est à Auriol et Saint-Zacharie et puis on revient à Marseille avec les fêtes de l'Huveaune 2013, le gros intérêt serait que ces fêtes-là se pérennisent de telle manière à ce que l'on puisse porter en permanence la valeur de ce fleuve et de ce qu'il représente.

C'est un peu ce que je souhaitais faire pour que le Conseil Municipal prenne conscience de cette nécessité ! Merci M. Le Maire.

**M. Le Maire :** Mme ROYERE !

**Mme ROYERE :** Ces fêtes de l'Huveaune étaient extraordinaires et j'ai fait plusieurs randonnées avec des citoyens aubagnais et d'autres personnes qui venaient de loin et tous étaient ravis et heureux d'être dans notre ville qui est belle, avenante et souriante. Je tenais à le préciser.

**M. Le Maire :** En tous cas, on peut constater que l'Huveaune fait, je l'espère, l'unanimité, elle fait partie de notre histoire et elle est considérée par les gens qui habitent le long de son cours, comme étant un trait d'union et je crois qu'il est important de consolider ce trait d'union qui permettra certainement de continuer à valoriser ce fleuve et, Mme HEUMANN le disait tout à l'heure à juste titre, au-delà du travail fait par le syndicat, la mise en place du contrat de rivière qui devrait accueillir un grand nombre de villes et de villages faisant partie du bassin versant de l'Huveaune permettra également d'élargir cette réflexion-là.

En se rappelant que la rivière de l'Huveaune a un affluent qui est le Jarret et il me plait de voir cette rivière traverser notre pays et être secondée dans son cours d'eau par un affluent marseillais.

Je mets aux voix cette délibération.

Quels sont ceux qui l'adoptent ?

Personne n'est contre la rivière ?

Vous cherchez un autre affluent, il y a le Merlançon qui est un affluent local du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ! Et il y en a tout un tas de petits autres qui viennent s'ajouter.

La délibération n° **04-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.

**05-280613 - Sur le rapport de Mme Hélène LUNETTA, Adjointe au Maire -  
Convention avec le Conseil Régional pour l'utilisation des équipements  
sportifs municipaux par les lycées pour l'année 2012-2013.**

Par délibération du 24 Mai 2006, le Conseil Municipal approuvait la conclusion d'une convention à intervenir avec la Région relative à la participation financière régionale pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées publics et privés sous contrat d'association, qu'il convient de renouveler une nouvelle fois pour l'année scolaire 2012/2013.

VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision d'approuver les termes de la convention à intervenir pour l'année scolaire 2012/2013 avec le Conseil Régional pour la mise à disposition des équipements sportifs de la Commune par les lycées publics et privés sous contrat d'association qui fixe le montant de la participation financière à 85.578,02 € et d'autoriser Monsieur Le Maire à la signer.

La délibération n° **05-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.



**06-280613 - Sur le rapport de Mme Hélène LUNETTA, Adjointe au Maire -**  
**Contrat d'Objectifs à intervenir avec l'Association TAEKWONDO.**

VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision de conclure un Contrat d'Objectifs liant la Ville d'AUBAGNE avec l'association précitée, de verser au titre de ce contrat une subvention de 1.500 € et d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer.

Cela permet à l'Ecole Municipale des Sports d'offrir une nouvelle discipline aux enfants d'Aubagne.

La délibération n° **06-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.

**07-280613 à 12-280613 - Sur les rapports de Mme Hélène LUNETTA, Adjointe au Maire -**  
**Renouvellement des Contrats d'Objectifs intervenus avec**  
**l'Association AUBAGNE NATATION, le Centre Provençal de Médecine**  
**Sportive (C.P.M.S.), le « Club Alpin Français » (C.A.A.), le Rugby Club**  
**Aubagnais, l'Ecole de Tir d'Aubagne et l'Union Athlétique de la Vallée de**  
**l'Huveaune (U.A.V.H.).**

VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision de renouveler les Contrats d'Objectifs liant la Ville d'AUBAGNE avec les six associations précitées, ainsi arrivés à leur terme, de verser au titre de ces contrats une subvention de :

- 2.000 € à Aubagne Natation,
- 8.000 € au Centre Provençal de Médecine Sportive,
- 2.500 € au Club Alpin Français,
- 12.000 € au Rugby Club Aubagnais,
- 6.500 € à l'Ecole de Tir d'Aubagne,
- 6.000 € à l'Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune,

et d'autoriser Monsieur Le Maire à les signer.

**M. Le Maire :** Remarques sur la délibération n° 12 ? M. GAZAY !

**M. GAZAY :** Puisqu'on parle d'athlétisme, je crois que l'on aurait pu souligner ce soir la triste nouvelle qui a touché le sport français avec le décès d'Alain MIMOUN, médaillé d'or aux jeux de Melbourne en 1956, c'est important de le souligner. C'est une perte pour le sport et pour la France tout simplement.

**M. Le Maire :** J'ignorais le décès d'Alain MIMOUN. Je pense que notre Conseil ne peut que s'associer à la gloire et au souvenir de cet immense athlète qui a ravi ceux qui l'ont connu et qui continuait avec son charisme à porter des valeurs du sport et je pense que c'est un bel exemple pour toutes celles et tous ceux qui s'adonnent au sport et en particulier à l'athlétisme.

J'en profite aussi pour préciser que nous accueillerons lors du week-end prochain des championnats de France Junior dans notre belle ville d'Aubagne et donc

nous allons avoir des centaines de jeunes qui vont venir s'éclater sur notre belle piste bleue. Félicitations à Mme L'Adjointe au Service des sports et à ceux qui ont voté les différents budgets pour permettre de retrouver autant de jeunes espoirs !

Les délibérations n°s **07-280613** à **12-280613** sont adoptées à l'UNANIMITE, à l'exception de la délibération n° **11-280613** avec la NON Participation au Vote de Christian FAGLIA.

**13-280613 - Sur le rapport de Mme Hélène LUNETTA, Adjointe au Maire -**  
**Modification des tarifs des entrées Piscines Municipales et de l'animation Adultes et 3<sup>ème</sup> âge Saison 2013/2014.**

VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision de réactualiser de 1,8 % les tarifs entrées des piscines, de modifier les tarifs de l'Animation Adultes et Troisième âge et de fixer les tarifs des activités aquatiques spécifiques au trimestre (aquaphobie, détente et renforcement musculaire) et ce à compter du 1er Juillet 2013.

Je souligne aussi que, depuis mercredi, nous avons inauguré un nouvel espace sur la Piscine Alain Bernard, espace dédié à tous les jeunes, des plus petits aux plus grands, un espace ludique de jeux, jets d'eau qui est sur toute la région le seul et unique puisque, pour en trouver un, en équivalence, il faut aller sur Saint-Raphaël. Une fois de plus, la Ville d'Aubagne est dans l'innovation et on avance et on construit.

**M. Le Maire :** Y a-t-il des remarques ?

Une petite malgré tout que d'autres que moi aurait pu faire. Mme LUNETTA a annoncé une revalorisation de 1,8 % des tarifs d'entrée alors que la délibération prévoit 1,9 %, donc nous sommes bien, Mme LUNETTA, à 1,8 %. Il y a donc une petite modification à faire sur cette délibération-là.

Mme ANTON-MICHEL !

**Mme ANTON-MICHEL :** M. Le Maire, je tenais simplement à souligner que ces jeux aquatiques seront accessibles et que soit on a un élément qui est amovible pour pouvoir aller sur le parvis car on ne peut pas ne pas fermer la piscine mais le reste est accessible entièrement et cela aide à la lutte contre les discriminations. Merci.

**M. Le Maire :** Je vous remercie. Y a-t-il d'autres remarques ?

J'en profite pour m'associer à la remarque faite par Mme LUNETTA, je pense que notre piscine est une piscine particulièrement attractive et que l'on peut souhaiter la bienvenue à tous les petits Marseillais qui ne manqueront pas de venir se baigner dans les eaux aubagnaises dans la mesure où, en particulier le long de la Vallée de l'Huveaune, les piscines marseillaises sont particulièrement rares.

Je mets donc aux voix cette délibération n° 13.

La délibération n° **13-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.

**14-280613 - Sur le rapport de M. Pierre RODEVILLE, Adjoint Maire -**

**Appel d'Offres Ouvert : fourniture de denrées alimentaires destinées à la confection des repas de la cuisine centrale : lot n° 1 Viandes bovines et ovines fraîches / lot n° 2 Viandes porcines fraîches / lot n° 3 viandes bovines, ovines et porcines cuites / lot n° 4 fruits et légumes frais / lot n° 5 pains frais.**

Considérant l'échéance d'une partie des marchés relatifs à la fourniture de denrées alimentaires nécessaires à la confection des repas de la Cuisine Centrale de la ville, dont il convient d'assurer la continuité d'approvisionnement, et conformément aux procédures de passation des marchés,

VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision de lancer un Appel d'Offres Ouvert en lots séparés, dans le cadre de marchés à bons de commande pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse jusqu'à concurrence de 4 années. Les montants annuels sont prévus comme suit :

- Lot n° 1 : Viandes bovines et ovines fraîches, montant minimum annuel : 20.000 € T.T.C., montant maximum annuel : 90.000 € T.T.C.
- Lot n° 2 : Viandes porcines fraîches, montant minimum annuel : 4.000 € T.T.C., montant maximum annuel : 25.000 € T.T.C.
- Lot n° 3 : Viandes bovines, ovines et porcines cuites, montant minimum annuel : 10.000 € T.T.C., montant maximum annuel : 50.000 € T.T.C.
- Lot n° 4 : Fruits et légumes frais montant minimum annuel : 40.000 € T.T.C., montant maximum annuel : 100.000 € T.T.C.
- Lot n° 5 : Pains frais montant minimum annuel : 20.000 € T.T.C., montant maximum annuel : 80.000 € T.T.C. ;

et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces contractuelles relatives aux marchés correspondants.

La délibération n° **14-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.

**15-280613 - Sur le rapport de M. Pierre RODEVILLE, Adjoint Maire -**

**Marché à procédure adaptée « prestations de gardiennage » : Avenant n° 1 au marché à conclure avec la Société CRONOS SECURITE.**

Suite à la cessation d'activité de la Société CRONOS PROTECTION, avec qui un marché pour les prestations de gardiennage a été conclu, la Société CRONOS SECURITE se substitue de plein droit à cette dernière en reprenant intégralement les obligations et les engagements contractés par elle.

VU le Code des Marchés Publics, VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision d'approuver l'Avenant n° 1 au marché n° 24/2012 à conclure avec la Société CRONOS SECURITE et d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer.

La délibération n° **15-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.

**16-280613 - Sur le rapport de M. Pierre RODEVILLE, Adjoint Maire -**  
**Appel d'Offres Ouvert en 2 lots séparés : Acquisition de véhicules pour les services municipaux.**

Dans le cadre du renouvellement et de l'évolution des besoins du parc automobile de la Ville,

VU les procédures de passation des Marchés Publics des Collectivités Locales, permettant à l'assemblée délibérante d'autoriser l'exécutif à souscrire un marché avant l'engagement de la procédure de passation du marché, VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision de lancer un Appel d'Offres Ouvert en 2 lots séparés dans le cadre de marchés à bons de commande :

- Lot n° 1 : Acquisition de véhicules utilitaires de type « Benne à Ordures Ménagères » B. O. M. de 2m<sup>3</sup> environ commande d'un montant minimum de 20.000 € T.T.C. et d'un montant maximum de 90.000 € T.T.C. ;
- Lot n° 2 : Acquisition véhicules utilitaires Fourgons de 8 m<sup>3</sup> environ commande d'un montant minimum de 20.000 € T.T.C. et d'un montant maximum de 90.000 € T.T.C. ;

et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces contractuelles relatives à ce marché.

La délibération n° **16-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.

**17-280613 - Sur le rapport de M. Pierre RODEVILLE, Adjoint Maire -**  
**Travaux de réalisation de l'adduction d'eau potable du Quartier de Saint-Pierre et de la défense incendie, lancement d'un marché à procédure adaptée et autorisation de signature.**

Conformément à ses engagements municipaux, le réseau d'adduction d'eau va être étendu au Quartier de Saint-Pierre-Les-Aubagne jusque-là non desservi avec la création d'un poteau incendie et suppresseur pour permettre la protection de ce secteur.

Après plusieurs années de mise au point et l'obtention des autorisations de l'ensemble des riverains, les travaux vont pouvoir enfin être engagés.

C'est ainsi que, par délibération du 6 Mars 2013, le Conseil Municipal acceptait l'offre de concours concernant la constitution des servitudes et la participation des riverains.

VU les procédures de passation des Marchés Publics des Collectivités Locales, VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision de lancer un marché à procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux, dont le montant prévisionnel du marché est évalué à 340.000 € T.T.C. maximum, et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces contractuelles relatives à ce marché ; étant précisé que la date prévisionnelle de démarrage des travaux est fixée dans le courant du deuxième semestre 2013.

La délibération n° **17-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.

**18-280613 - Sur le rapport de M. Pierre RODEVILLE, Adjoint Maire -**

**Appel d'Offres Ouvert « Acquisition de matériel électrique »/Avenant n° 1 au marché à conclure avec la Société SONEPAR MEDITERRANEE.**

Dans le cadre d'une fusion-absorption, la Société SONEPAR MEDITERRANEE se substitue de plein droit à la Société CABUS ET RAULOT en reprenant intégralement les obligations et les engagements contractés par la Société CABUS ET RAULOT.

VU le Code des Marchés Publics, VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision d'approuver l'Avenant n° 1 de transfert au marché n° 5 conclu en 2009 à intervenir avec la SONEPAR MEDITERRANEE, relatif à la « Fourniture de matériel électrique » et d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer.

**M. Le Maire :** Y a-t-il des remarques sur cette délibération ?

Un nom qui disparaît, la Société CABUS et RAULOT, qui était une société implantée tout près du Cimetière de Saint-Loup et qui était une vieille société très connue par nos concitoyens et par l'ensemble des artisans du secteur Est de Marseille.

Je mets aux voix cette délibération. Quels sont ceux qui l'adoptent ?

La délibération n° **18-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.

**19-280613 - Sur le rapport de M. Pierre RODEVILLE, Adjoint Maire -**

**Travaux dans les écoles et autres bâtiments communaux : signature du marché à procédure adaptée.**

Dans le cadre de la maintenance des bâtiments communaux et dans un souci de pérennisation du patrimoine et d'amélioration de l'accueil des usagers, il est réalisé chaque année des travaux de rénovation et remplacement d'ouvrages. Les travaux sont principalement réalisés dans les groupes scolaires et leurs restaurants, les multi accueils de la ville, les bâtiments administratifs. Priorité est donnée à l'amélioration du bâti : remplacement de menuiseries extérieures, rénovation de charpentes et réfection d'étanchéités. En parallèle, la fonctionnalité des établissements est améliorée par la réalisation de travaux de réaménagement intérieurs et extérieurs.

Pour la réalisation de ces travaux, considérant la nécessité de procéder au lancement d'un marché à procédure adaptée en plusieurs lots,

Conformément à la réglementation et vu la décision à l'issue des négociations après réception des offres de retenir les offres des sociétés qui auront fait les offres les plus avantageuses pour la Commune, VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision d'approuver les marchés suivants relatifs aux travaux dans les écoles et autres bâtiments communaux avec :

- la Société Charpentiers du Sud, pour le lot n° 1 « Charpente, couverture », d'un montant global et forfaitaire de 62.492,71 € T.T.C.,
- La Société Alpha Services, pour le lot n° 2 « Etanchéité », d'un montant global et forfaitaire de 59.135,06 € T.T.C.,
- La Société TOFERBAT, pour le lot n° 3 « Menuiseries extérieures », d'un montant global et forfaitaire de 51.237,83 € T.T.C.,
- L'Entreprise MASTER, pour le lot n° 4 « Peintures », d'un montant global et forfaitaire de 25.605,77 € T.T.C. (base) et de 2.966,08 € T.T.C., pour la prestation supplémentaire « mise en peinture d'un passage couvert métallique à l'école primaire du Charrel »,
- La Société L.V.D. Energie, pour le lot n° 5 « Travaux tous corps d'état », d'un montant global et forfaitaire de 24.800,25 € T.T.C. et de 5.692,96 € T.T.C. pour la prestation supplémentaire « Reprise du mur de clôture extérieur du restaurant scolaire de Camp Major »,
- La Société DALO, pour le lot n° 6 « Travaux de création du préau de l'école maternelle Antide Boyer », d'un montant global et forfaitaire de 47.152,30 € T.T.C. ;

et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces contractuelles relatives à ce marché.

La délibération n° **19-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.

**20-280613 - Sur le rapport de M. Le Maire -**

**Travaux d'aménagement de locaux :**

**Demande de subvention au F.I.P.H.F.P. (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).**

Après la réalisation des travaux de rénovation et de mise aux normes et d'extension de l'ancien centre de secours, le nouveau Pôle des Solidarités y trouvera toute sa place. Il accueillera ainsi la Maison du Partage, dont les locaux actuels sont peu adaptés et trop exigus, un lieu de stockage et de réserve pour l'Épicerie Sociale, des locaux pour les associations caritatives partenaires, telles que le Secours Populaire et les Restos du Cœur, une zone de préparation de repas et de restauration pour la Maraude Alimentaire, des espaces polyvalents permettant réunions, rencontres, tenues d'ateliers, des locaux de service : bureaux, sanitaires, rangements, locaux techniques.

La Ville d'Aubagne est attentive depuis plusieurs années à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées, parmi le public ou le personnel municipal. Elle souhaite que la nouvelle destination de ce bâtiment en tienne compte.

Après examen par le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) et l'avis favorable donné pour l'ensemble des projets présentés dans sa séance du 6 Juin 2013,

VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision de solliciter une subvention auprès du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.) pour la réalisation de

cette opération et d'autoriser Monsieur Le Maire à engager toutes les démarches auprès du F.I.P.H.F.P. en vue d'obtenir cette aide à l'accessibilité.

Nous avons la possibilité de bénéficier d'aides dans le cadre de travaux qui sont engagés par la ville. Cette aide portera essentiellement sur la mise aux normes et l'extension du nouveau Centre de Secours qui va devenir, vous le savez, un nouveau pôle de solidarité, les travaux sont actuellement en cours et ce centre de solidarité accueillera un certain nombre d'associations dont la Maison du Partage.

Nous avons le souci que ces lieux soient accessibles au plus grand nombre comme le disait Mme ANTON-MICHEL et d'où l'aide qui peut nous être apportée par le F.I.P.H.F.P.

La délibération n° **20-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.

**21-280613 - Sur le rapport de M. Le Maire -**

**Demande de subvention exceptionnelle Réserve Parlementaire Sénateurs.**

Dans le cadre de la réalisation du programme municipal, la Ville d'Aubagne avec ses citoyens s'est engagée à réaliser de nombreux équipements en matière d'activités sportives et, plus particulièrement, en 2013, la réalisation d'un gazon synthétique sur le stade du Charrel pour un montant de 600.000 €.

Au titre de la réserve sénatoriale, Mme Samia GHALI nous informe qu'une subvention à caractère exceptionnel peut être consentie à la Commune d'Aubagne.

VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision de solliciter une subvention au titre des crédits attribués par la réserve parlementaire sénatoriale pour un montant de 20.000 euros et d'autoriser Monsieur Le Maire à engager toutes les démarches en vue de percevoir cette subvention.

Nous avons la possibilité de bénéficier de réserves parlementaires que l'on peut solliciter auprès de nos députés et de nos sénateurs. Nous avons sollicité nos sénateurs, nous avons eu une réponse positive de Mme Samia GHALI qui se propose de nous apporter une aide de 20.000 euros pour la réalisation du gazon synthétique du Charrel.

Vous savez que cette réalisation doit s'effectuer dans les derniers trimestres de l'année 2013 pour une réalisation de 600.000 euros prévus naturellement au budget.

Y a-t-il des remarques sur la délibération n° 01 ?

Mme BARTHELEMY !

**Mme BARTHELEMY :** Une question : c'est la deuxième délibération que l'on voit de ce type, la dernière fois, c'était M. POVINELLI, sénateur-maire également, là cette fois c'est Mme Samia GHALI, on n'en avait pas vu auparavant. Donc ma question est la suivante : est-ce qu'aujourd'hui on prend ces délibérations parce que la transparence veut que la réserve parlementaire qui est utilisée par les parlementaires, et donc les

sénateurs aussi, soit l'objet d'affectations précises ou est-ce que vous n'avez jamais jusqu'à présent demandé l'utilisation d'une réserve parlementaire ?

En quelques années de Conseil Municipal, je peux vous dire que c'est la première fois.

**M. Le Maire :** Nous n'avons jusqu'à présent pas délibéré dans la mesure où nous n'avons pas reçu d'aides. Il me semble que nous avons délibéré il y a de cela quelques années suite à l'aide que nous avait apporté M. Le Député DEFLESSELLES. Nous avons délibéré sur cette réserve parlementaire et sur l'aide qu'il nous avait apporté. Nous sommes donc sur la troisième délibération portant là-dessus. Vous avez raison Madame de le faire remarquer. Si, à travers les relations que nous avons avec un certain nombre de parlementaires des Bouches-du-Rhône, certains veulent nous apporter leurs aides financières, ils seront naturellement les bienvenus.

Je mets aux voix cette délibération. Quels sont ceux qui l'adoptent ?

La délibération n° **21-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.

**22-280613 - Sur le rapport de M. Le Maire -**  
**Dissolution de la Société AUBASEM.**

Conformément à l'Article 50 des statuts de la Société Aubasem, dont la Commune détient 76,69 % des parts et qui n'a plus qu'une activité très réduite, il est donc envisagé de la dissoudre de manière anticipée.

Cette décision relève de l'assemblée générale extraordinaire et il convient d'autoriser le représentant de la commune, Monsieur Gérard RAMPAL, à voter cette dissolution lors de l'assemblée à tenir.

Conformément à l'Article 51 des statuts, les actionnaires doivent nommer un liquidateur amiable, chargé d'accomplir les actes conservatoires permettant la réalisation de l'actif et le paiement du passif jusqu'à la clôture de la liquidation. Ce liquidateur rendra compte uniquement à l'assemblée des actionnaires car la dissolution met fin aux mandats d'administrateurs.

VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision d'autoriser Monsieur RAMPAL à accepter la fonction de liquidateur amiable.

Au-delà de ces explications, c'était naturellement pour donner tout pouvoir à M. RAMPAL de dire exactement ce que nous lui avons demandé de dire.

Y a-t-il des remarques ? M. PITTEIRA !

**M. PITTEIRA :** Juste une question de compréhension sur le texte de la délibération puisque je crois savoir qu'il y a plusieurs conseillers municipaux qui sont membres, et pas uniquement M. RAMPAL, qui sont représentants de la commune dans cette assemblée et il n'y a que M. RAMPAL qui est autorisé à représenter la commune ?

Je ne comprends pas très bien le troisième paragraphe rédigé, c'est incompréhensible. Cette décision relevant de l'assemblée Générale, il convient de



désigner le représentant de la commune, M. Gérard RAMPAL, à voter cette dissolution lors de l'Assemblée à venir.

Les autres ne votent pas ? Je ne comprends pas très bien.

**M. Le Maire :** Y a-t-il d'autres remarques ? M. RAMPAL !

**M. RAMPAL :** Ce n'est pas une remarque, M. Le Maire, c'est la raison pour laquelle je n'ai pas répondu tout à l'heure, mais une précision. Ce n'est pas au Conseil d'Administration où effectivement plusieurs élus de la commune siègent en tant que représentants d'autres communes, c'est à l'Assemblée Générale de la société et à l'Assemblée Générale de la société pour représenter l'actionnaire majoritaire qui est notre commune, c'est moi-même le Président de ladite société.

**M. Le Maire :** C'est une remarque qui est effectivement très juste. Il n'y a pas à avoir de confusion entre le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale. Dans toutes les sociétés, les représentants peuvent être différents. Je suis moi-même en tant que représentant du Conseil Général dans un certain nombre d'Assemblées Générales et je ne suis pas membre des conseils d'administration des sociétés pour lesquelles je suis mandaté par le Conseil Général.

Je mets donc aux voix cette délibération n° 22. Quels sont ceux qui l'adoptent ? Qui votent contre ? Ou qui s'abstiennent ?

La délibération n° **22-280613** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme LEVASSEUR (2) et M. GAZAY (2).

**23-280613 - Sur le rapport de M. Gérard RAMPAL, Adjoint au Maire -**

**Approbation de la Modification n° 8 du P.O.S. ayant pris valeur de P.L.U.**

Par arrêté du 5 Février 2013, Monsieur Le Maire d'AUBAGNE a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n° 8 du Plan d'Occupation des Sols ayant pris valeur de Plan Local d'Urbanisme.

Un commissaire-enquêteur a été désigné par décision du Président du Tribunal Administratif de Marseille le 10 Décembre 2012 et l'enquête s'est tenue du 25 Février au 27 Mars 2013.

La modification proposée prend en compte l'évolution de la zone UPM de l'Avenue de Laute/Avenue des Goums à l'entrée Sud-Ouest de la ville, le développement souhaité des activités et la création d'une ligne de tramway et de modes doux de déplacement.

Le commissaire-enquêteur, dans son rapport et ses conclusions motivées remis le 22 Avril dernier, a émis un avis favorable au projet de modification.

VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision d'approuver le dossier de la modification n° 8 du Plan d'Occupation des Sols ayant pris valeur de Plan Local d'Urbanisme.

*Le dossier de la modification est tenu à la disposition des élus et du public dans les locaux des Services Techniques Municipaux, Service Urbanisme, 180 Traverse de la Vallée, La Tourtelle, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.*

Dans cette modification, trois propositions :

La première est l'évolution de la zone UPM de l'Avenue de Laute/Avenue des Goums à l'entrée Sud-Ouest de la ville qui se décline en deux parties. En premier, la modification du secteur périmètre initial afin de prendre en compte les contraintes foncières et, en deuxième, l'extension du périmètre incluant le site de la Poterie Ravel.

La deuxième proposition est le développement souhaité que des activités amènent à modifier, c'est-à-dire le règlement de la zone ND de la protection de la nature afin de réaliser un établissement d'hébergement pour personnes âgées sur le site de la Bourbonne, d'accroître la capacité d'accueil du terrain de camping, Chemin de la Thuillère et enfin le règlement de la zone d'urbanisation future affectée au tourisme et aux loisirs en vue d'autoriser sous condition de changement de destination des habitations et de leurs annexes afin de diversifier l'offre services de loisirs.

Dans le même temps, le projet d'extension de l'enseigne de bricolage LEROY MERLIN répond aux objectifs de développement économique du territoire communautaire. Sa mise en œuvre nécessite le classement de cette zone NAE2 en zone NAE3, sens ordonné à l'extension de notre procédure de Z.A.C.

Enfin, la troisième modification est la création d'une ligne de tramway et d'un mode doux de déplacement.

Là aussi, on vous propose de supprimer la zone de recul de construction de part et d'autre de la portion de la RN8 comprise entre le rond-point de la Piscine Alain Bernard du Charrel et le rond-point Martin Luther King à l'extrémité de l'Avenue des Goums.

Le commissaire-enquêteur, dans son rapport et ses conclusions motivées remis le 22 Avril dernier, a émis un avis favorable au projet de modification, malgré tout un avis défavorable mais non motivé parce qu'il avait bien du mal à le motiver par le Conseil Municipal de la Commune de Gémenos, une remarque de M. Le Préfet qui est certes justifiée mais prise en compte concernant les risques d'inondation du site de LEROY MERLIN.

Enfin, est intervenu le 1<sup>er</sup> Février l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les travaux nécessaires à la création d'une ligne de tramway et d'un mode doux de déplacement entre La Penne-sur-Huveaune et Aubagne emportant la mise en compétitivité du Plan d'Urbanisme de la Ville d'Aubagne.

Je vous demande d'accepter la modification et de donner pouvoir à M. Le Maire de signer tout document y afférent.

**M. Le Maire :** Je vous remercie M. RAMPAL. Y a-t-il des remarques sur cette délibération n° 23 ? M. PITTERA !

**M. PITTERA :** Merci M. Le Maire. C'est à la fois une explication de vote et quelques éléments sur le dossier. J'ai pris la peine de me déplacer, cela fait partie aussi de mes

.../...

attributions, pour aller voir ce dossier. J'avais fait une petite remarque qui me semblait importante sur la zone UPM entre l'Avenue des Goums et l'Avenue des Sœurs Gastine, sur le petit barreau piétonnier qui est constitué entre l'Avenue des Goums et l'Avenue des Sœurs Gastine, qui aurait pu être mieux aménagé et en particulier libéré, ne pas construire sur l'angle à l'Avenue des Sœurs Gastine, ce qui aurait pu libérer un peu plus cette zone pour les piétons.

Au-delà de cela, bien sûr nous sommes favorables à un certain nombre de choses sur ce dossier, la capacité du terrain de camping, bien sûr l'établissement d'hébergement pour personnes âgées à la Bourbonne, et un certain nombre de choses..., nous aurions voté cette délibération s'il n'y avait pas eu la modification du tramway, vous vous doutez bien que, dans ces conditions, nous nous abstenons sur ce dossier.

**M. Le Maire :** Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions ? M. GAZAY !

**M. GAZAY :** Nous, nous irons plus loin, nous allons voter contre cette délibération bien évidemment qui modifie le P.O.S. à Aubagne parce qu'effectivement vous avez implanté un tramway et vous connaissez notre position sur le sujet.

**M. Le Maire :** Je vous remercie de cette précision. Y a-t-il d'autres remarques ? M. RAMPAL, le rapporteur !

**M. RAMPAL :** D'abord M. PITTEA, effectivement les remarques que vous avez faites devant le commissaire-enquêteur, vous avez fait une remarque pendant l'enquête publique, donc cela va obligatoirement devant le commissaire-enquêteur, ne faites pas penser que nous ne sommes pas respectueux du droit, la remarque est donc allée devant le commissaire-enquêteur, mais il n'en a pas tenu compte. Donc nous ne pouvons pas en tenir compte nous-même.

Néanmoins, ce que vous dites, cela viendra après, puisque cette modification ne va pas jusqu'au bout et n'atteint pas les Sœurs Gastine.

Concernant le tramway, on ne va pas faire la même discussion. N'empêche que j'ai lu sur le magazine communal, paru aujourd'hui, la revendication de certains groupes de l'Opposition sur le manque de logements sociaux qu'il pouvait y avoir à Aubagne. C'est vrai que plus on a de logements, plus on aura de demandes, c'est un petit peu ce qu'a écrit le rédacteur de ce message ou en tout cas ce qu'il a voulu faire comprendre aux Aubagnais.

Auparavant, le deuxième groupe de l'Opposition avait découvert qu'à Aubagne, la préoccupation numéro un était le logement social. Simplement pour vous dire que, dans cette proposition de modification, le logement social est pleinement impacté car, à l'Avenue des Goums, si l'on fait cette modification, c'est bien pour construire des logements sociaux, et si l'on construit des logements sociaux à l'Avenue des Goums, c'est bien parce qu'il passe devant un transport en site propre.

Il ne suffit pas de dire et d'écrire qu'il n'y a pas de logements, ou le logement est attribué à qui l'on veut, et après voter contre les modifications du Plan local de notre P.O.S. pour pouvoir construire ces logements.

Cette position est regrettable mais elle ne m'étonne pas car on sait très bien que vous êtes favorables au logement social mais uniquement quand cela vous arrange. Dans les réunions du Conseil Municipal, comme dans celles de la Communauté d'Agglomération, vous votez bien souvent et très largement contre.

On peut le déplorer pour les Aubagnais mais on en prend acte et heureusement que les Aubagnais ont fait leur choix et renouvelleront leur choix pour toujours avoir la possibilité de se loger et bien se loger.

**M. Le Maire :** Je vous remercie M. RAMPAL. Je mets donc aux voix cette délibération. Quels sont ceux qui l'adoptent ? Quels sont ceux qui votent contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

La délibération n° **23-280613** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote CONTRE de Mme LEVASSEUR (2) et M. GAZAY (2). Abstentions de M. PITTERA (2) Mmes GRECH-RAMPAL (2) et TRIC.

**24-280613 - Sur le rapport de M. Gérard RAMPAL, Adjoint Maire -**

**Convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) :**

**Programme de construction de la Société Européen Homes Promotion II.**

En vue de la réalisation d'un programme de construction immobilière de 36 logements dont 20 logements locatifs sociaux et une loge sur un terrain de 8.467 m<sup>2</sup>, situé Impasse du Château, Quartier des Passons à Aubagne, par la Société S.N.C. EUROPEAN HOMES PROMOTION II, il convient d'améliorer la desserte de ce programme par l'aménagement des équipements publics réalisés par la Commune à la charge du constructeur, dont le montant est estimé à environ 558.000 €, selon des modalités définies dans le cadre d'une convention de projet urbain partenarial.

VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision d'approuver le principe de cette Convention de Projet Urbain Partenarial avec la Société S.N.C. EUROPEAN HOMES PROMOTION II et d'autoriser Monsieur Le Maire à la signer.

Dans ce programme qui sera édifié dans le Quartier des Passons à Aubagne, à l'Impasse du Château, nous nous proposons un programme d'équipement public décrit comme suit : le prolongement et l'élargissement de l'Impasse du Château, la création d'une aire de retournement afin de faciliter les manœuvres et la giration du bout de l'impasse, le réaménagement de cet îlot central avec le doublement de places publiques de stationnement, la dilatation de la conduite de l'adduction d'eau potable, l'extension et le renforcement du réseau d'électrification, la création d'un réseau pluvial et d'un bassin de rétention sous la chaussée et les différentes plantations ainsi que la mise en place de mobiliers urbains.

Tout cela estimé pour un montant de 558.000 euros qui sera payé en totalité par le constructeur de ces dits logements.

**M. Le Maire :** Je vous remercie M. RAMPAL. Y a-t-il des remarques ? M. GAZAY !

**M. GAZAY :** M. Le Maire, les projets immobiliers qui sont à l'origine de cette délibération ont récemment été dénoncés par les riverains de l'Impasse du Château et

plus largement du Quartier des Passons. Les craintes et les angoisses des habitants du quartier ont largement été relatées par la presse locale.

Nous nous sommes rendus sur place pour juger la situation, pour voir comment l'intégration des logements en construction se faisait avec les résidences existantes. J'avoue que nous avons été stupéfaits. Stupéfaits de voir des constructions d'immeuble à quelques mètres seulement de maisons individuelles construites depuis 20 ans. Ce coin d'Aubagne qui était résidentiel s'est vu du jour au lendemain imposer plusieurs immeubles à côté de ce qui, jusqu'alors, composait un ensemble de petites maisons.

La vie des gens qui sont installés ici depuis des décennies va être complètement modifiée. Allez voir les habitants, frappez à leur porte, ils vous les ouvriront. Allez dans les jardins, levez la tête. Alors qu'auparavant c'était un coin arboré, aujourd'hui ils ont dans leurs jardins, à quelques centimètres, un mur en béton face à eux.

Allez-y, M. RAMPAL et vous nous direz, vous, personnellement, si vous accepteriez une telle situation !

L'aménagement de ce quartier est un non-sens urbanistique et un non-sens humain.

Vous avez décrété sur la Commune une politique d'urbanisation, vous en faisiez état tout à l'heure, à outrance. Vous avez décidé une densification de la ville à marche forcée. Nous avons dénoncé à plusieurs reprises cette manière de miter Aubagne de constructions inadaptées. C'est votre politique, vous l'affirmez ici, nous nous l'avons dénoncé. Vous l'avez écrit dans le Schéma de Cohérence Territoriale, nous avons voté contre, vous voulez densifier Aubagne, nous nous y sommes catégoriquement opposés et nous voterons contre cette délibération qui n'est pas adaptée, mais pas du tout, au Quartier des Passons.

**M. Le Maire :** Y a-t-il d'autres remarques ? M. PITTEIRA !

**M. PITTEIRA :** Merci M. Le Maire. C'est vrai que quand on va dans ce quartier, j'y ai rencontré un certain nombre de personnes, en particulier les trois immeubles en construction aujourd'hui, on peut se demander pourquoi on a fait ces trois immeubles ici et non pas à la limite, à la place de ce qui est en train de se prévoir avec les Bastides du Garlaban.

On a trois immeubles, deux en tous cas dont on est certain, R+3 ou R+4, à quelques mètres des clôtures des villas des Horizons Clairs. Des gens se retrouvent donc en surplomb et même certaines personnes en colère, voulant faire un recours là-dessus, sous la pression du promoteur il semblerait, ont été priées de ne pas le faire.

Ces deux immeubles auraient pu être construits dans une zone déjà construite en immeuble et c'était peut-être plus judicieux d'aller faire ces immeubles là où l'on fait les Bastides du Garlaban, au moins sur le côté gauche, et les villas R+1 qui sont en train de se faire, les petits groupes immobiliers en R+1, à la place de ces immeubles.

On a là une urbanisation qui ne tient absolument pas compte de la situation, du fait que l'on est dans un secteur où les gens sont bien, avec des petites villas, comme vous-même vous habitez parfois, et aller construire des immeubles en surplomb des jardins des gens, alors qu'ils auraient pu être faits ailleurs de la même façon et sans contraindre personne, il semblerait que ce soit quelque part l'envie d'empêcher les gens d'être heureux et cela me gêne beaucoup.

Il est bien évident que ce qui est en train de se faire est aussi un ensemble assez intéressant, il y a des logements sociaux et 16 logements en accession à la propriété, j'aurai préféré qu'il y ait un peu plus d'accession à la propriété, un peu moins de logements sociaux, parce que l'accession à la propriété, dans ces immeubles-là, c'est aussi réservé à des personnes d'un niveau social pas très élevé.

Ce que l'on est en train de voter, c'est une convention pour faire faire au constructeur un certain nombre de travaux d'aménagements, il faut qu'il les prenne à sa charge, il est bien évident que l'on va voter la délibération mais je continue à dire que l'urbanisation dans ce secteur-là est catastrophique et ne tient pas compte de la qualité de vie des gens qui y habite.

Voilà, je vous remercie.

**M. Le Maire :** Je vous remercie. Avant de passer la parole à M. Le Rapporteur, y a-t-il d'autres remarques ? M. Le Rapporteur, je pense que vous allez vous faire un plaisir de répondre à ces questions-là sachant l'intérêt qui a été le vôtre à cette opération.

**M. RAMPAL :** Bien sûr M. Le Maire. Déjà, je pense déjà qu'il y a un intervenant qui confond deux projets, les constructions actuelles qui sont sur les Passons et les constructions à venir concernant cette délibération. Mais quand on ne connaît pas bien Aubagne, c'est difficile M. Le Maire.

Quand on me dit d'aller voir, vous imaginez bien, M. GAZAY, qu'avant d'accorder un permis de construire, je me dérange plusieurs fois. Dans ce cas-là, je me suis dérangé, et ce n'est pas un dérangement pour moi, c'est même une promenade pour moi.

Quand on dit la qualité de l'habitat qui est existant, j'en conviens, il y a de la qualité de l'existant mais pourquoi pas il y aurait de la qualité à venir pour les gens qui ne peuvent pas acquérir un logement individuel comme certains, M. PITTEA, et qui sont obligés de se loger dans du logement social lorsqu'une commune accepte de les faire.

Par contre, ce que je n'accepte pas, c'est la pression du promoteur, il n'y a pas eu de pression, il y a eu un recours gracieux qui a été retiré, en tout cas pour ce qui nous concerne, et un recours et des discussions avec le promoteur, la personne concernée n'a eu aucune pression et elle n'a pas pu vous dire qu'elle avait eu une pression de la part d'un promoteur.

Quand vous avez dit quelques centimètres, M. GAZAY, ce n'est pas vrai, car on a un règlement d'urbanisme mais vous ne le connaissez pas et là j'en conviens que pas tout le monde peut connaître le règlement d'urbanisme. Les marges de recul ne sont pas de 15 centimètres mais elles sont de plusieurs mètres donc déjà là, soit vous

n'y êtes pas allé soit vous n'êtes pas venu consulter le règlement d'urbanisme que nous avons.

Pour nous, il n'y a pas de quartiers résidentiels, si ce n'est que tout Aubagne est un quartier résidentiel. Dans n'importe quel quartier, vous l'avez dit, il doit y avoir des logements sociaux, avec des logements individuels ou collectifs privés, en accession. Vous ne voulez pas construire, et sûrement à juste titre, dans les contreforts du Garlaban puisque vous en avez fait la démonstration il n'y a pas si longtemps que cela et aujourd'hui vous ne voulez pas construire intra-muros dans les dents creuses que permettait l'élaboration de notre P.O.S.

En réalité, vous ne voulez pas construire du tout donc, c'est facile d'écrire sur A.J.J. : nous sommes favorables au logement social, et de venir au Conseil Municipal ou au Conseil Communautaire, exactement comme tout à l'heure, vous allez voter contre cette délibération parce que vous ne voulez pas des logements sociaux.

Alors que, justement, on vous fait la démonstration régulièrement et nous tenons les documents à la disposition de tout le monde que c'est bien 80 % et bien souvent plus de 80 % des aubagnais qui sont attributaires de ces logements. Les restants, vous le savez comme moi, c'est le Préfet qui fait ses attributions par rapport à la loi DALO qui est difficilement applicable.

C'est facile de dire que l'on est contre le logement parce que l'on a la vue d'une fenêtre, le regard dans un jardin.

Nous avons décidé avec les aubagnais de construire des logements sociaux et de construire des logements sociaux intra-muros, c'est-à-dire en ville de partout où il y a les dents creuses.

C'est un quartier qui était déjà desservi par les transports en commun gratuits, donc ils auront la possibilité de se déplacer soit à pied soit en transport en commun gratuit pour venir dans le centre-ville, donc il nous semblait opportun de construire sur ces propriétés dont les propriétaires fonciers n'attendaient que de pouvoir vendre pour pouvoir construire des logements et en particulier des logements sociaux, ils ne partageaient pas votre idée puisqu'ils avaient refusé un projet de logement en accession, il y a quelques années, pour pouvoir construire des logements sociaux.

L'ensemble des résidents du quartier ont accepté ces projets car c'était en majorité des logements sociaux.

Voilà MM. GAZAY et PITTEA ce que j'avais à vous dire !

**M. Le Maire :** Merci M. Le Rapporteur. Il y avait longtemps que l'on n'avait plus retrouvé ce type de débat lorsqu'il y a production de logements dans notre ville. Certainement qu'une période pré-électorale incite certaines et certains à intervenir de la sorte. Mais je vous approuve M. RAMPAL, je crois que l'on ne peut pas s'improviser dans la réflexion et que, lorsque l'on parle de logement, un il faut savoir de quoi on parle, deux : avoir une ligne politique qui soit déterminée et bien construite.

On ne peut pas, d'un côté, dire nous sommes pour et voter contre, on ne peut pas, d'un autre côté, penser être subitement intéressé par la question sans avoir les années précédentes partagé le débat.

Nous sommes là sur un vieux projet qui a déjà fait l'objet de très nombreuses réunions de concertation, qui nous a conduits, M. RAMPAL l'a dit, à revoir les propositions qui étaient faites parce qu'elles n'étaient pas compatibles avec l'intérêt collectif.

Nous sommes aujourd'hui sur une délibération qui précise l'aménagement du secteur autour de la construction de logements locatifs et en accession à la propriété. Les habitants, que nous avons rencontrés à de très nombreuses réunions spécifiques à ce projet-là, et nombreuses réunions de Conseils de Quartiers, avaient un souci ; dans ce quartier, nous allons l'urbaniser, et comment allons-nous pouvoir malgré tout circuler ? Comment allons-nous pouvoir malgré tout stationner ? Quelle va être la qualité environnementale de ces logements ?

D'un côté, un travail a été effectué avec la population pour que la réalisation de ces logements soit acceptable par celles et ceux qui habitaient autour. Deuxièmement, a été imposé à la société qui réalise ces logements un certain nombre d'aménagements du secteur. Pour que tout le monde comprenne bien tout, d'un côté, nous construisons sur le terrain SOUAVI qui était un terrain qui, me semble-t-il, n'était pas un terrain de tout repos auparavant, qui n'avait rien à voir avec un grand parc arboré mais où il s'y passait un certain nombre de choses que l'on voulait voir supprimées. Ne peuvent le savoir que ceux qui connaissent le quartier. Ce terrain se situe en face de l'école, là nous produisons le logement locatif.

Ensuite la volonté d'une famille, propriétaire de terrains jouxtant la Résidence La Clé des champs, de pouvoir réaliser sur leur terrain la construction d'appartements en accession à la propriété avec un certain nombre d'exigences de leur part. Exigences prises en compte pour celles et ceux habitant autour du terrain SOUAVI, et je félicite M. RAMPAL d'avoir su mener effectivement avec diligence ce travail-là de proximité, d'un autre côté prise en compte aussi de la copropriété de la Clé des Champs et des accords tacites qu'il pouvait y avoir entre les uns et les autres. Le lien entre ces deux opérations se faisant par un aménagement du territoire, permettant d'assurer la sécurité et les déplacements et l'harmonisation.

Voilà la vraie histoire du secteur, on n'est pas là en train d'entendre des discours pré-électoraux, on est en train de vivre la vie d'Aubagne et la vie d'Aubagne veut aussi par la volonté d'une majorité d'entre nous de faire qu'on ne mite pas, pour prendre un terme qui, en la circonstance, ne veut strictement rien dire, mais qu'au contraire, pour reprendre un autre terme un peu plus technique, un certain nombre de lieux permettant la réalisation dans le centre de la ville puissent être utilisés.

Sachant qu'aujourd'hui nous avons un nombre de logements locatifs qui était en harmonie en pourcentage avec la loi et cette loi nous amène aujourd'hui à augmenter le nombre de logements locatifs et c'est la raison pour laquelle nous sommes amenés aussi à poursuivre cet effort parce que nous respectons la loi et parce que nous voulons répondre aux besoins de nos populations.



Ça, c'est l'histoire de la ville, ça c'est l'histoire de la vie des gens. Et pour connaître la vie des gens et la vie de la ville, il ne faut pas y venir une fois de temps en temps et penser que cela permet de tout connaître mais il faut mener régulièrement un travail avec la population.

Je mets aux voix la délibération n° 24. Quels sont ceux qui l'adoptent ? Quels sont ceux qui votent contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération n° **24-280613** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote CONTRE de Mme LEVASSEUR (2) et M. GAZAY (2) et Abstention de Mme HEUMANN.

**25-280613 - Sur le rapport de M. Gérard RAMPAL, Adjoint au Maire -  
Cession à M. Gaël DIRIG de l'Immeuble 4 Rue du Four :  
RETIREE de l'ORDRE du JOUR.**

La Commune, propriétaire des lots 2, 3, 4 et 5, soit 3 logements situés au rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages de l'immeuble sis 4 Rue du Four à Aubagne, cadastré sous le numéro 100 de la Section AD, a été décidé de les mettre en vente.

A l'issue d'une phase de concertation, la proposition de Monsieur Gaël DIRIG visant la création de trois logements locatifs sociaux est apparue comme la plus pertinente et la plus intéressante compte tenu des attentes de la commune en matière de réhabilitation de logements et de mise sur le marché de logements locatifs sociaux. Ce dernier s'engage en effet à mener une réhabilitation lourde de la partie logements de l'immeuble.

Compte tenu de l'intérêt de l'opération, VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjoints, il est proposé d'accepter le principe de l'aliénation à Monsieur Gaël DIRIG des lots 2, 3, 4 et 5, soit trois logements érigés au rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages de l'immeuble désigné ci-dessus et d'autoriser Monsieur Gaël DIRIG ou toute personne le représentant à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réhabilitation du bâtiment et des logements dans l'attente de la conclusion de l'acte authentique.

Les conditions définitives de la vente et le cahier des charges de cession y afférent seront fixés lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

**M. Le Maire :** Y a-t-il des remarques sur cette délibération n° 25 ? M. PITTEIRA !

**M. PITTEIRA :** Merci M. Le Maire. J'ai une question. Si je comprends bien, ce n'est pas très explicite. M. DIRIG souhaite commencer les travaux avant que la vente soit faite définitivement et que le prix en soit fixé, à moins qu'il en connaisse déjà le prix, je n'en sais rien. On l'autoriserait donc par cet acte d'aliénation à prendre disposition des locaux pour commencer les travaux. C'est bien ça ? Mais est-ce que le montant est déjà fixé ou pas ? Est-ce que nous allons être devant le fait accompli ou sait-il déjà combien il va payer ces locaux ? C'est la question de fond.

**M. Le Maire :** Autres remarques ? M. Le Rapporteur !

**M. RAMPAL :** Oui M. PITTERA, vous avez bien compris, c'est bien expliqué finalement, vous avez très bien compris, c'est exactement ce que vous venez de dire. Il connaît le prix fixé par les Domaines et nous lui donnons l'autorisation. C'est simplement parce que le Service Foncier a pris un petit peu de retard et qu'on n'a pas pu préparer l'acte de vente comme nous aurions dû le préparer.

Ce n'est pas une délibération de vente. Le prix sera indiqué après. Je ne l'ai pas en mémoire. Ce bien a été évalué par le Service des Domaines.

**M. Le Maire :** Je vous entends M. PITTERA. Chaque fois qu'il y a effectivement un problème qui peut se poser, il faut que nous y soyons attentifs. M. RAMPAL, je vous propose de retirer cette délibération et de la reposer au Conseil Municipal du mois prochain.

**M. RAMPAL :** Vous avez entièrement raison M. Le Maire. Il me semble qu'on aurait dû penser à indiquer le prix, même si nous n'y étions pas tenus. Ce n'est pas une erreur de l'Administration. Ce n'est pas une vente, c'est une autorisation de commencer les travaux, sous la responsabilité de notre société d'économie mixte, parce que c'est en rapport avec l'O.P.A.H. R.U. que nous faisons les travaux. Mais, effectivement, pour la clarté de l'opération, le prix de vente aurait pu être indiqué. Je ne peux pas aller contre là-dessus. Si vous en êtes d'accord, je ne vois aucun inconvénient de retirer la délibération et de l'inscrire au prochain Conseil Municipal.

**M. Le Maire :** Si vous le permettez là, je pense que l'acte de vente n'est pas prêt, qu'il y a effectivement besoin de commencer les travaux, sauf que nous avons une délibération qui est une délibération qui peut être interprétée comme on le souhaite, et moi je ne souhaite pas qu'on l'interprète mais qu'on ait effectivement un texte qui soit le plus précis possible. Donc, quelques jours de décalage à mon avis seront bien compatibles avec au demeurant une opération qui me semble être une opération particulièrement souhaitable à voir réalisée.

Je vous propose donc de retirer la délibération n° 25.

**26-280613 - Sur le rapport de M. Gérard RAMPAL, Adjoint au Maire -  
Gestion du Patrimoine Logements de la Commune.**

VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision de procéder à la mise à jour annuelle de la liste des logements et de fixer le montant des loyers applicables au 1<sup>er</sup> Mars 2013. Cette liste comprend les logements des enseignants dont le loyer correspond à l'arrêté du 22 Mai 2002 du Ministère de l'Éducation Nationale.

Cet immeuble dont on vient de parler dans la délibération n° 25 faisait partie de l'ensemble du patrimoine de la commune.

Dans la dernière présentation, nous avons pris l'engagement que travailler sur ce patrimoine-là et le faire évoluer, mais le faire évoluer dans des logements décentes et particulièrement des logements sociaux. Donc cela en faisait partie. Vous avez la liste jointe, comme l'on travaille sur l'immeuble de la Rue du Four et sur d'autres logements, dont les dossiers sont un petit peu moins avancés que ceux de la Rue du Four, même s'il n'était pas suffisamment complet. Donc on vous met à

disposition l'ensemble du patrimoine de la ville en sachant que, sur beaucoup d'immeubles, nous sommes en train d'y travailler, soit pour les céder soit pour les réhabiliter avec des associations spécialisées en la matière.

**M. Le Maire :** Je vous remercie de ces précisions M. RAMPAL. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Mme LEVASSEUR !

**Mme LEVASSEUR :** Merci M. Le Maire. Si j'osais M. RAMPAL, en réponse à votre délibération, je lirais mon intervention de Juin 2012. En effet, pour nous, rien ne change, nous avons toujours des couples qui ne sont pas dans le besoin, qui paient pour un appartement de 100 m<sup>2</sup> dans une maison individuelle 323,99 euros par mois de loyer. D'autre part, nous avons de plus en plus de familles avec enfant qui vivent dans des types 2.

Ceci étant, on peut noter une modification tout de même surprenante. La S.A.R.L. Aubagne Garlaban qui payait en 2012 241,61 euros par mois de loyer, pour 184 m<sup>2</sup> habitables, paie en 2013 246,70 euros par an. Peut-être pouvez-vous nous donner une explication ? Merci.

**M. Le Maire :** Y a-t-il d'autres remarques ? M. RAMPAL !

**M. RAMPAL :** Madame, je vous avais bien entendu la dernière fois et même les années précédentes mais je n'avais pas eu besoin de votre intervention pour commencer à y travailler dessus. Vous vous en doutez, ce n'est pas facile, donc la preuve en est, pour la Rue du Four, on n'a pas été assez précis dans notre délibération.

Concernant le logement de 100 m<sup>2</sup>, ou d'un peu plus, avec un montant de loyer, l'immeuble vient d'être vendu et appartient à un propriétaire privé. M. Le Maire a déjà signé l'acte mais il nous le précisera tout à l'heure. Là tout est prêt et si ce n'est pas signé, c'est en cours de signature et c'est vendu à un propriétaire voisin qui se chargera de le louer ou pas mais qui s'est engagé à garder les locataires en place comme le prévoit la loi.

On se heurte à des lois et des montants de loyer qui existent depuis un certain nombre d'années, il est très difficile de les faire évoluer. Si vous avez la chance d'être propriétaire foncier, vous devez le savoir. Sur l'immeuble sis 9 Boulevard Palissy, effectivement nous essayons actuellement de le vendre parce que nous n'avons pas la possibilité d'augmenter les loyers, car ce sont des loyers très anciens.

C'est valable pour l'ensemble des logements. Soit on les vend à un propriétaire occupant pour l'occuper, soit à un propriétaire bailleur à conditions qu'il en fasse des logements sociaux, soit à une association qui pourrait signer un bail emphytéotique et qui s'engage aussi à faire des logements sociaux.

**M. Le Maire :** Je vous remercie. Nous voyons là que nous sommes dans des logements que l'on pourrait qualifier de logements dans l'ancien. Les gestions de ces logements sont complexes, la délibération précédente nous en a fait la démonstration, que des règles qui lient le propriétaire au locataire sont en train aujourd'hui d'évoluer, qu'il nous faut donc prendre l'évolution de la législation et qu'il nous faut, et M. RAMPAL s'y attèle de manière importante avec l'ensemble du Service Urbanisme, avancer dans la

gestion de notre patrimoine qui, vous l'avez vu, pour la plupart, se compose soit de logements à l'intérieur des écoles, dans des anciens logements d'instituteurs, soit de logements qui se trouvent dans l'ancien et qui, pour la plupart, sont dans des états qui sont parfois assez complexes.

Je mets donc aux voix la délibération n° 26. Quels sont ceux qui l'adoptent ? Quels sont ceux qui votent contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

La délibération n° **26-280613** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme LEVASSEUR (2) et M. GAZAY (2).

**27-280613 - Sur le rapport de M. Gérard RAMPAL, Adjoint au Maire -**

**Aubagne, Le Vallon des Gavots : Réalisation d'un Cantou partagé / Aliénation à la S.A.E.M.P.A. du terrain nécessaire à l'opération.**

Par délibération du Conseil Municipal n° 12-060313 du 6 Mars 2013, nous avons approuvé l'acquisition auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône des parcelles objet du Programme d'Action Foncière 2 du Vallon des Gavots. Il s'agit d'un ensemble de terrain, d'une superficie de 18.358 m<sup>2</sup>, cadastré Section BR, n°s 102 à 112 et 116.

L'acquisition de ces terrains permettra la réalisation d'un programme de construction et d'aménagement autour du projet dit « Cantou partagé », qui s'inscrit dans une démarche intergénérationnelle touchant à la fois l'habitat, le social et la santé.

Il a été décidé de céder les terrains du futur « Cantou partagé » à la Société d'Economie Mixte du Pays d'Aubagne (S.A.E.M.P.A.) afin que cette dernière puisse engager l'opération d'aménagement. Les parties se sont mises d'accord pour que la cession se fasse moyennant la somme de 509.363 euros.

VU l'avis des domaines, compte tenu de l'intérêt de l'opération, VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision d'accepter l'aliénation à la S.A.E.M.P.A., et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique constatant le transfert de propriété ainsi que tout document afférent à cette acquisition en l'étude de Maître Jean COULOMB, notaire à Aubagne.

La Commune va revendre un terrain au Vallon des Gavots pour la réalisation du Cantou Partagé, s'il y avait ma collègue Liliane BOUDIA, elle pourrait vous expliquer ce qu'il en est mais, maintenant, vu que l'on en parle depuis assez longtemps, tout le monde sait que c'est une résidence pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer avec tout autour des logements sociaux intergénérationnels et des équipements publics partagés.

**M. Le Maire :** Je vous remercie. Y a-t-il des remarques ? M. RAMPAL l'a dit à juste titre, cela fait partie du programme municipal adopté par la majorité de la population et porté par la majorité de ce Conseil : la réalisation du Cantou Partagé, les choses sont parfois longues, complexes et difficiles surtout lorsque les questions de foncier demandent des ventes ou des rétrocessions multiples, nous sommes enfin en train d'aboutir et c'est une excellente chose.

Je mets aux voix la délibération n° 27. Quels sont ceux qui l'adoptent ? Quels sont ceux qui votent contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

La délibération n° **27-280613** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme LEVASSEUR (2) et M. GAZAY (2).

**28-280613 - Sur le rapport de M. Gérard RAMPAL, Adjoint Maire -**

**Dénomination voie publique : Impasse du Grand-Duc.**

Pour répondre à la demande écrite des riverains de dénomination de l'impasse, ayant pour origine le Chemin du Bec Cornu, voie qui apparaît sur le cadastre comme publique et qui dessert les parcelles cadastrées Section CI n°s 227, 228, 230, 231, 232, 246, 249, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 337, et 397, dénomination qui s'inscrit de plus dans le cadre des travaux d'amélioration de l'adressage menés conjointement avec les services de la Poste et de l'I.N.S.E.E.,

VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision de dénommer cette voie « **Impasse du Grand Duc** ».

Quel beau nom en tous cas !

**M. Le Maire :** Y a-t-il des remarques ? M. PITTEIRA !

**M. PITTEIRA :** Je vais faire un peu d'humour mais cela aurait pu être le Gros Hiboux plutôt, surtout le Chemin du Bec Cornu mais bon !

**M. Le Maire :** M. PITTEIRA, le Gros Hiboux fait partie du sacré, c'est le sacré M. PITTEIRA. Le Grand Duc, c'est parce qu'il y avait, pas loin du Gros Hiboux, mais plus bas, un Grand Duc et un peu plus bas il y a de nombreux oiseaux nocturnes. Ce qui montre, entre parenthèse, que, de l'époque de Pagnol où le Gros Hiboux hantait les collines du Garlaban à l'époque du XXIème siècle, ces animaux nocturnes trouvent toujours pleinement leur place, c'est qu'ils sont donc bien dans notre environnement, au moins eux ils le reconnaissent et les habitants aussi puisqu'ils leur dédient des noms de voie.

Y a-t-il quelqu'un qui s'abstiendrait sur cette dénomination de voie ou qui voterait contre ?

La délibération n° **28-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.

**29-280613 - Sur le rapport de M. Gérard LAIK, Adjoint Maire -**

**Signature d'un protocole transactionnel avec M. AZZOUZI.**

Par un arrêté de Janvier 2013 de M. Le Maire, M. AZZOUZI, commerçant non sédentaire sur le marché d'Aubagne, a été exclu définitivement du marché pour manquement renouvelé au règlement intérieur de celui-ci. En Mars 2013, M. AZZOUZI, accompagné de son conseil, ont effectué un recours gracieux pour le retrait de cette sanction.

Un accord à l'amiable a permis de déboucher sur un protocole transactionnel qui peut se résumer rapidement en quelques points : retrait de la sanction, sans recours, sans indemnisation, avec engagement du respect du

.../...

règlement intérieur.

Cette délibération permettrait à M. Le Maire de signer ce protocole.

VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le protocole transactionnel correspondant.

**M. Le Maire :** Y a-t-il des remarques sur ce protocole transactionnel ? M. PITTERA !

**M. PITTERA :** Comme on ne connaît pas toute l'histoire, bien sûr, sauf si cela ne peut être expliqué en Conseil Municipal pour des raisons très personnelles, il est écrit que, pour les motifs il convient de se référer à l'arrêté pour de plus amples explications. A-t-on la possibilité dans cette assemblée d'en connaître les motifs s'il vous plaît ?

**M. Le Maire :** Y a-t-il d'autres remarques ? M. Le Rapporteur !

**M. LAIK :** Le motif est que le règlement stipule que la personne à qui on attribue le droit de s'installer sur le marché doit être régulièrement présente, personnellement, sur ce marché. On a pu constater des semaines et des mois durant que ce n'était pas le cas. Nous avons fait constater cet état par la Police Municipale et c'est suite au fait que cette personne ne satisfaisait pas à cette demande du règlement intérieur que l'arrêté d'exclusion a été prononcé.

Etant donné que, par la suite, c'est-à-dire trois mois après, M. AZZOUZI est revenu vers nous accompagné de son conseil et prêt à ce protocole, nous avons cru bon d'aller dans ce sens-là, comme la Ville d'Aubagne, dans bien d'autres occasions, a pris ce même cheminement. Cela nous paraissait être un cheminement équitable. La sanction aura donc été de 6 mois. Et M. AZZOUZI réintègrera donc sa place sur le marché dans les conditions antérieures mais avec engagement de respect du règlement intérieur.

**M. Le Maire :** Y a-t-il d'autres remarques ? Je remercie M. LAIK de ces précisions et j'en profite pour donner un petit coup de chapeau au Service des Activités Commerciales qui règle de manière assez remarquable ces marchés de forains sur Aubagne et avec beaucoup de doigté aussi pour faire que tout ce monde de travailleurs non sédentaires puisse avoir pleinement sa place et répondre aux attentes nombreuses de notre population.

Je mets aux voix la délibération n° 29. Quels sont ceux qui l'adoptent ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération n° **29-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.

**30-280613 - Sur le rapport de M. Patrick ARNOUX, Premier Adjoint -**  
**Conservatoire Municipal -**  
**Modification des tarifs pour l'année scolaire 2013/2014.**

VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision de revaloriser d'environ 1,8 % les tarifs pratiqués au Conservatoire Municipal de Musique, à compter de la rentrée scolaire 2013/2014, selon un échancier proposé.

La délibération n° **30-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.

**31-280613 - Sur le rapport de M. Patrick ARNOUX, Premier Adjoint Maire -  
Subvention exceptionnelle à l'Association Les Tréteaux du Charrel.**

La création théâtrale de l'Association Les Tréteaux du Charrel « Vilmouth loin de Vitry » (*œuvre de Serge Valletti mise en scène par Jean Duvert*), sélectionnée au Festival International de Mont-Laurier du 5 au 12 Septembre 2013, Québec, Canada, participe au retentissement international de la richesse et de la dynamique culturelle de notre Ville.

Conformément à la volonté politique culturelle de soutenir et de promouvoir la création artistique locale, VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision de verser une subvention exceptionnelle de mille euros au profit de l'Association les Tréteaux du Charrel pour la soutenir dans ce projet.

**M. Le Maire :** Y a-t-il des remarques ? M. LAIK !

**M. LAIK :** J'ai simplement envie, si vous me le permettez M. Le Maire, en tant que très ancien Adjoint à la Culture, de saluer les Tréteaux du Charrel pour leur longévité et pour leur qualité. Il me semble que l'on peut unanimement reconnaître le beau travail qu'ils font sur la ville et ailleurs depuis fort longtemps et, par la même occasion, cela nous permet aussi de saluer l'ensemble de nos associations culturelles et notamment puisqu'il s'agit des Tréteaux du Charrel, l'ensemble de nos compagnies théâtrales.

**M. Le Maire :** Je me permettrais d'ajouter mon grain de sel. Les Tréteaux du Charrel font partie de ces associations qui ont été les éléments moteurs de la Maison des Jeunes et de la Culture qui vient de fêter brillamment son anniversaire, et une association de culture populaire théâtrale qui a permis à plusieurs générations d'Aubagnais de prendre goût au théâtre et, pour certains, d'en faire leur profession. Donc longue vie aux Tréteaux du Charrel.

**M. ARNOUX :** Qui démontre aussi que les troupes amateurs ont parfois et souvent autant de talent que certaines troupes professionnelles !

**M. Le Maire :** Je mets aux voix cette délibération. Quels sont ceux qui l'adoptent ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

La délibération n° **31-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.

**32-280613 - Sur le rapport de M. Patrick ARNOUX, Premier Adjoint Maire -  
Plan de financement pour la réalisation d'un Orgue Nomade :  
Annulation des délibérations n°s 20-260912 et 37-101212.**

En vue de la réalisation d'un orgue nomade, le Conseil Municipal a délibéré pour rechercher des subventions auprès de différentes institutions et validé le plan de financement correspondant.

Cependant, compte tenu du coût des travaux à réaliser (devis reçus dans le cadre d'une consultation MAPA) qui dépassent largement le coût prévisionnel, le projet de réalisation d'un orgue portatif « Orgue Nomade » est de fait annulé.

VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision d'annuler les deux délibérations des 26 Septembre et 10 Décembre 2012 correspondantes.

**M. Le Maire :** Je trouve particulièrement dommage que cette politique-là n'ait pas été suivie.

La délibération n° **32-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.

**33-280613 - Sur le rapport de M. Pierre RODEVILLE, Adjoint au Maire -  
Renouvellement du Contrat d'Objectifs intervenu avec l'Association  
« Les Amis du Vieil Aubagne ».**

VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision de renouveler le Contrat d'Objectifs avec l'Association des « Amis du Vieil Aubagne », de verser à cette association, au titre de ce contrat, une subvention de fonctionnement de 7.500 € et d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer.

Cette association met en valeur le patrimoine aubagnais, nous a accompagnés sur la réflexion autour de la Morochita et justement j'en profite pour vous donner rendez-vous lors des Journées du Patrimoine de Pays dans cette merveilleuse bâtisse qui auront lieu les 14 et 15 Septembre 2013.

J'en parle car cela fait partie de l'ensemble des objectifs qui sont décrits dans ce contrat et il y en a beaucoup : l'accompagnement des classe de découverte historique de la ville, les animations autour des journées du patrimoine, etc. En point d'orgue peut-être les 110 ans de l'école de jeune fille de Chaulan-Gaimard ; je crois que c'est un rendez-vous à ne pas manquer du 22 au 30 Octobre 2013.

Ce Contrat d'Objectifs est particulièrement bien fourni et a le mérite extraordinaire de mettre en valeur tout le patrimoine aubagnais.

**M. Le Maire :** Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Je tiens à m'associer au travail remarquable qui est effectué par les Amis du Vieil Aubagne tant dans la réhabilitation de l'ancien à la conservation du patrimoine, mais à la fois à la vision qu'a cette association d'à la fois rénover le patrimoine pour porter l'histoire de la ville plus loin. On n'est pas sur quelque chose de très statique et la réunion que M. RODEVILLE a présidé à la Morochita, et au vu d'une centaine de personnes qui étaient là ravies, a bien montré cette volonté de s'emparer de l'histoire de la ville pour la transmettre au plus grand nombre et de savoir aussi comment protéger notre patrimoine, la coordination qui existe autour en particulier de la maison du complot est un élément supplémentaire pour se féliciter de ce Contrat d'Objectifs.

La délibération n° **33-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.



**34-280613 - Sur le rapport de Mme Josyane ROYERE, Conseillère Municipale -**  
**Action Prévention et Sécurité dans la Ville -**  
**Avenant n° 19 à la Convention conclue avec l'Association Méditerranéenne**  
**de Prévention et de Traitement des Addictions (A.M.P.T.A.).**

Avant de lire la délibération, M. Le Maire, je voudrais dire que le C.S.A.P.A. qui est un centre de soins de l'A.M.P.T.A qui est sur Aubagne dont M. FONTANARAVA est le docteur addictologue fait un énorme travail, coopère avec la ville. Cette année, il y a eu une file globale de 580 personnes qui travaillent sur les lycées, que la consultation jeune consommateur continue à s'étoffer et cette année ce sont presque une centaine de jeunes et leurs familles qui ont été accueillis sur le C.S.A.P.A. aubagnais, que M. FONTANARAVA et son équipe travaillent dans la discrétion, dans l'efficacité, qu'il est avec nous dans la ville sur les forums santé, qu'il est présent aussi sur les 3 jours S.I.D.A. et que je les remercie lui et son équipe de tout ce travail. Je tenais à le préciser.

Dans le cadre de la poursuite des actions de prévention sécurité dans la ville et VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision d'approuver l'Avenant n° 19 à la Convention conclue le 31 Mai 1990 entre la Ville d'Aubagne et l'Association Méditerranéenne de Prévention et de Traitement des Addictions, au terme duquel est défini le montant de la participation à verser à l'association dans le cadre de la convention, fixé pour l'exercice 2012 à 38.000 Euros et d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer.

**M. Le Maire :** Y a-t-il des remarques ? 24 ans de convention avec l'A.M.P.T.A, avec toujours un travail des plus sérieux, un des outils tout particulièrement actif dans notre Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. J'espère que, dans le cadre des différentes politiques portées par l'Etat, il y aura la poursuite de l'aide d'autres collectivités en faveur de cette association.

Vous avez raison, Mme ROYERE, de dire que ce n'est pas sûr, c'est la raison pour laquelle j'en parle.

Y a-t-il d'autres remarques sur la 34 ? Je mets aux voix cette délibération. Quels sont ceux qui l'adoptent ? Je vous remercie.

La délibération n° **34-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.

**35-280613 - Sur le rapport de M. Jean-Marie ORIHUEL, Adjoint au Maire -**  
**Avis du Conseil Municipal sur la Carte scolaire 2013-2014.**

Monsieur Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (D.A.S.E.N.) a informé la Ville d'Aubagne des mesures de carte scolaire pour la rentrée 2013, avec la fermeture de la 5<sup>ème</sup> classe maternelle Valriant, la fermeture d'une classe C.L.I.S. au Charrel élémentaire et la fermeture de la classe de l'hôpital.

Dans le contexte de refondation de l'école, l'Education est considérée comme la première priorité nationale. Le projet de loi prévoit de renforcer le rôle de la maternelle dans la lutte contre la difficulté scolaire. Il redéfinit les missions et affirme le rôle spécifique de l'école maternelle, centré sur le développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif de l'enfant.

Dans ce contexte, comment envisager une fermeture de classe à Valriant, d'autant que cette école et celle de Camp Major accueillent les enfants de légionnaires. En effet, le Chef de Corps a fait part au DASEN de son étonnement quant à cette mesure alors qu'une vingtaine d'enfants sont attendus pour septembre (la classe avait été ouverte en septembre 2011).

La classe C.L.I.S. du Charrel accueille des enfants autistes mais est déplacée sur le Centre Espérance à Marseille, aucun enfant Aubagnais n'étant prévu dans cette classe l'an prochain.

Quant à la classe de l'hôpital nous déplorons sa fermeture, même si le nombre d'enfants hospitalisés pouvant en bénéficier est faible.

VU l'examen en Fonction Thématique « Vivre et travailler à Aubagne » et l'avis favorable du Conseil des Adjoints, décision du Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable aux mesures proposées au titre de la carte scolaire 2013-2014.

**M. Le Maire :** Je vous remercie. Y a-t-il des remarques ? Mme TRIC !

**Mme TRIC :** Merci M. Le Maire. Nous nous retrouvons à nouveau cette année devant un avis imposant la fermeture de classes. Je constate qu'au fil du temps, les gouvernements changent et les ministres de l'Éducation Nationale se succèdent et les mêmes problèmes surgissent.

Bien qu'on regrette ces fermetures, on ne polémiquera pas ce soir. Comme vous l'avez fait ardemment durant ces dernières années alors que vous étiez dans l'opposition gouvernementale. Les ouvertures ou fermeture de classes ne dépendent pas d'un choix politique, ni d'un caprice d'un ministre en exercice, elles varient seulement en fonction de différents paramètres et en priorité de la démographie d'une ville, ou plutôt d'un quartier.

Force est de constater que si le nombre d'élèves est insuffisant, on ne peut maintenir une classe et à regret la voir disparaître, c'est ce qui se passe aujourd'hui pour la classe de l'hôpital et celle du Charrel, la classe C.L.I.S.

Concernant Valriant, compte tenu des nouveaux arrivants sur ce secteur, par rapport à la Légion étrangère dans le courant de l'été, on espère que cela sera réexaminé et que l'on pourra maintenir la classe. Dans tous les cas, nous vous soutiendrons dans ce sens. Merci.

**M. Le Maire :** Y a-t-il d'autres remarques ? M. PITTEIRA !

**M. PITTEIRA :** C'est vrai, M. Le Maire, que force est de constater quand même que la même chose se serait passée il y a pas si longtemps, je dirais un an, on vous aurait entendu crier aux orfraies, on aurait vu des manifestations devant les classes, devant les écoles, etc., parce que c'était un gouvernement qualifié de droite.

La réalité est toute autre. Les ministres quels qu'ils soient ont pour objectifs d'essayer de rendre les choses acceptables en fonction du nombre d'élèves et parfois il faut aller replacer les élèves d'une classe sur l'autre. Bien sûr nous sommes très mécontents que l'on ferme des classes à Aubagne, en particulier des classes maternelles car je pense que c'est à la maternelle que l'on devrait avoir un nombre

d'élèves par classe beaucoup plus faible que ce que l'on a aujourd'hui et des maternelles beaucoup plus développées et, bien sûr, on soutiendra votre délibération d'avis défavorable mais force est de constater que, parfois, le nombre d'élèves devient insuffisant dans les classes et qu'il faut les fermer, quels que soient les gouvernements d'ailleurs ! Je vous remercie.

**M. Le Maire :** Y a-t-il d'autres remarques ? M. ZEITOUN !

**M. ZEITOUN :** Simplement pour spécifier que notre position n'a pas changé, quel que soit le gouvernement, M. PITTEIRA. Quel que soit le gouvernement, lorsque l'on juge que l'intérêt des enfants aubagnais n'est pas complètement pris en compte, le Conseil Municipal s'oppose au plan proposé.

Sauf que le contexte n'est pas complètement le même quand même, je rappelle que, jusqu'à il n'y a pas très longtemps, on était dans une diminution systématique des emplois au niveau de la fonction publique et en particulier au niveau de l'Education Nationale, ce qui n'est pas tout à fait le cas actuellement.

Au niveau d'Aubagne, notre majorité a une ligne de conduite et elle s'y tient, quel que soit le gouvernement.

**M. Le Maire :** Y a-t-il d'autres remarques ? M. GAZAY !

**M. GAZAY :** Je ne veux pas rentrer dans la polémique de M. ZEITOUN, mais ce qui n'a pas été dit ici, c'est que l'on a sur notre territoire une particularité qui est la Légion Etrangère et qu'à ce titre-là, il y a un certain nombre d'enfants qui peuvent arriver en milieu de scolarité, cela a été dit, ça a été déclamé notamment par le Colonel Damien De BESOMBES, je crois qu'il faut le prendre en compte ; donc effectivement, il faut garder ces classes ouvertes car on peut avoir des enfants qui arrivent en nombre supérieur, pas tout à fait à la rentrée, on ne le sait pas maintenant, mais en septembre certainement.

**M. Le Maire :** Y a-t-il d'autres remarques ? M. Le Rapporteur !

**M. ORIHUEL :** Je voulais juste reprendre ce qui a été dit. Il n'est pas question de Ministre de l'Education Nationale, il est question de la gestion locale des enfants sur des valeurs qui sont des valeurs qui sont en train de se développer au maximum depuis un an, à savoir que l'école maternelle va augmenter ses effectifs, que les enfants, dans l'année scolaire prochaine, pourront être scolarisés à 2 ans, ce qui n'était pas le cas autrefois et que cette année, sur Aubagne, il y a certaines écoles maternelles qui sont assez surchargées, d'autres qui le sont moins et qui ne seront pas fermées.

Donc le combat que l'on va mener se fait par rapport à des règles administratives tout simplement et le combat, je pense, sera gagné pour Valriant.

**M. Le Maire :** Délibération traditionnelle que nous avons à voter toutes les années ! Je suis bien d'accord avec M. ZEITOUN et M. ORIHUEL. La discussion ici est toujours la même et les prises de décision sont toujours les mêmes, s'opposer aux fermetures de classes surtout lorsque l'on sait que ces fermetures de classes ne sont pas justifiées.

En ce qui concerne Valriant, le Colonel De BESOMBES a fait remarquer à M. Le D.A.S.E.N. qu'un certain nombre d'enfants étaient partis et qu'ils allaient être remplacés par un nombre supérieur d'enfants entrants mais c'est une très vieille histoire cela. La volonté de l'Education Nationale de ne pas prendre en compte les enfants susceptibles d'arriver mais de ne prendre en compte que les enfants que l'on compte le jour de la rentrée scolaire, c'est quelque chose qui date depuis la nuit des temps et contre laquelle on s'est régulièrement élevé. Je pense que le D.A.S.E.N. saura écouter l'avis des légionnaires ainsi que le nôtre.

Petite remarque sur les enfants de l'hôpital : tant mieux si aujourd'hui les enfants restent moins longtemps à l'hôpital mais j'ai souvenir, pour y être allé, que lorsque certains fréquentaient cette école, même s'ils la fréquentaient peu de temps, ils étaient très heureux d'avoir là une ouverture leur permettant de penser un peu moins à leur maladie, en étant en contact avec une institutrice.

Je ne sais pas s'il faut mettre même aux voix cette délibération dans la mesure où tout le monde va naturellement l'adopter. Est-ce que je me trompe ? Je ne me trompe pas et je vous remercie.

La délibération n° **35-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.

**36-280613 & 37-280613 - Sur les rapports de M. Jean-Marie ORIHUEL,**

**Adjoint au Maire -**

**Scolarisation d'enfants dans l'école d'une commune autre que celle de résidence : Conventions à établir avec la Commune de Gémenos et la Commune de Roquefort-La-Bédoule.**

Les Communes de Gémenos et Roquefort la Bédoule ayant accepté la scolarisation d'enfants en élémentaire, moyennant la participation de la Ville d'Aubagne au frais de scolarité de ses enfants,

Conformément à la réglementation précisant les modalités d'accueil, VU l'examen en Fonction Thématique « Vivre et travailler à Aubagne » et l'avis favorable du Conseil des Adjoints, décision de fixer la participation de la Ville d'Aubagne à 560 euros par enfant, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les deux conventions correspondantes à intervenir, déterminant le nombre d'enfants concernés, pour l'année scolaire 2013-2014.

**M. Le Maire :** Y a-t-il des remarques sur ces délibérations ? M. GAZAY !

**M. GAZAY :** Nous allons voter ces deux délibérations bien évidemment, mais on a du mal à comprendre pourquoi ces deux conventions sont si différentes. Celle concernant Gémenos limite la convention aux seules fratries, ce qui ne semble pas être le cas pour Roquefort-La-Bédoule.

Vous indiquez ensuite les noms des familles concernées dans les deux délibérations, vous limitez à deux à Roquefort-La-Bédoule et à 7 à Gémenos. Nous savons tous que d'autres familles vont frapper à la porte. Donc faudra-t-il à nouveau délibérer lorsque des familles voudront aller dans d'autres écoles ?

De notre point de vue, il faut laisser aux familles le soin de s'organiser. Notre rôle d'élus est de faciliter la vie des familles, nous pensons que si nos remarques étaient prises en compte, tout le monde serait gagnant et en premier chef bien évidemment les familles.

**M. Le Maire :** Y a-t-il d'autres remarques ? Mme LA BARBERA !

**Mme LA BARBERA :** Pour Gémenos, c'est 560 euros pour 7 enfants ? Excusez-moi !

Autre question : est-ce que des enfants de Gémenos sont scolarisés sur Aubagne ? Leur faisons-nous payer quelque chose ?

**M. Le Maire :** M. Le Rapporteur vous répondra. Y a-t-il d'autres remarques ? M. Le Rapporteur !

**M. ORIHUEL :** Il y a des règlementations entre communes qui n'arrivent pas à s'entendre pour le paiement des frais de scolarité pour chacune des communes. En ce qui concerne Roquefort-La-Bédoule, il s'agit d'une famille avec deux enfants, donc une fratrie dont un des enfants, conformément à la loi, a été accepté par la Ville d'Aubagne car cet enfant était malade. La troisième famille est une famille qui a une fratrie sur la ville.

En ce qui concerne Gémenos, jusqu'à présent il y a à peu près 20 enfants dont les familles avaient fait la demande pour aller à Gémenos, avec des raisons qui peuvent être dans les critères de dérogation sauf que, jusqu'à présent, ces enfants étaient pris en charge par la Ville de Gémenos. La Ville de Gémenos nous demande un prix qui correspond à peu près pour un enfant en école primaire à 4 fois ce que l'on paie nous et pour un enfant en maternelle à 5 fois ce que l'on paie nous.

On a refusé de payer une somme si importante pour tous les enfants et l'on a accepté que les dérogations. Bien nous en a pris puisque le Maire de Gémenos a accepté cette année de prendre les enfants qui avaient des critères de fratrie ou autre comme garde par des grands-parents sur Gémenos et il prend en charge cette année les frais.

Ensuite c'est la Ville d'Aubagne qui paye le montant de 560 euros, car c'est ce que l'on estime comme dépenses de la ville par rapport aux dépenses que l'on a en moyenne pour les enfants d'Aubagne.

**M. Le Maire :** Je mets aux voix ces délibérations. Qui les adoptent ?

Les délibérations n°s **36-280613** & **37-280613** sont adoptées à l'UNANIMITE.

**38-280613 - Sur le rapport de M. Jean-Marie ORIHUEL, Adjoint au Maire -**

**Convention 2013-2014 à établir entre la Ville d'Aubagne et la Croix rouge : initiation aux premiers secours des élèves de CM2 des écoles primaires d'Aubagne.**

Dans le cadre de la convention de partenariat entre l'Education nationale et la Ville d'Aubagne, la Croix Rouge Française organise pour la ville l'initiation aux

premiers secours de tous les élèves de CM2 des écoles primaires de la ville tout au long de l'année scolaire 2013-2014. Elle contribue ainsi à promouvoir l'engagement tout au long de la vie ainsi que l'éducation par l'action, l'expérience et la formation non formelle.

Cette intervention est fondée sur une pédagogie de l'engagement et de la réussite des enfants et des jeunes et prône des valeurs auxquelles Aubagne est attachée.

VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision d'approuver les termes de ladite convention et d'autoriser Monsieur Le Maire à la signer.

La délibération n° **38-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.

**39-280613 - Sur le rapport de M. Le Maire -**

**Personnel Communal / Création d'emplois saisonniers Eté 2013.**

En période estivale, nos services ont recours au recrutement d'agents non titulaires pour des besoins occasionnels. Les besoins ont été évalués cette année à 190 emplois.

VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision de procéder à la création de 61 emplois de catégorie C, Echelle 3, 1<sup>er</sup> échelon, dont 55 emplois d'adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe et 6 d'adjoints administratifs 2<sup>ème</sup> classe, 25 emplois d'Educateur des A.P.S., 42 emplois d'animateurs non diplômés et 62 emplois d'animateurs diplômés, pour l'encadrement des séjours et stages de loisirs et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

La délibération n° **39-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.

**40-280613 - Sur le rapport de M. Le Maire -**

**Personnel Communal : approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire**

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'accès à l'emploi titulaire pour les agents contractuels jusqu'au 12 Mars 2016 et conformément à l'article 8 du décret n° 2012-1293 du 22 Novembre 2012 qui dispose que le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire détermine, en fonction des besoins de la collectivité ou de l'établissement public et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les grades des cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement, le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire doit être soumis préalablement à l'avis du Comité Technique Paritaire.

Lorsqu'il prévoit l'organisation d'un recrutement réservé sans concours, le programme pluriannuel définit, outre le nombre d'emplois ouverts, les conditions dans lesquelles ces recrutements seront opérés, lesquelles prennent notamment en compte

les acquis de l'expérience professionnelle correspondant aux fonctions auxquelles destine le cadre d'emplois d'accueil.

Considérant que la collectivité a fait le choix de conserver l'organisation des commissions de sélection professionnelle dans le processus de titularisation,

Conformément à la réglementation et VU la décision du Centre de Gestion des Bouches du Rhône du 7 Mars 2013 fixant à 650 euros par jour la mise à disposition d'une personne qualifiée du Centre de Gestion pour participer à la commission de sélection,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire, considérant les besoins de la collectivité et les objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, VU l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision d'ouvrir, au titre du dispositif de sélection professionnelle, les postes correspondants, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention avec le C.D.G.13 pour la mise à disposition d'une personnalité qualifiée présidant les commissions de sélection professionnelle et de payer les sommes forfaitaires à raison de 650 euros par jour, d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants et d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder à l'information individualisée des agents contractuels employés par la collectivité sur le contenu du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les conditions générales de la titularisation.

Chaque personne qui voudra bénéficier de ce type d'emploi dans la fonction publique devra passer un examen, dans cet examen, deux personnes seront jury/jurés service public, une autre proviendra du C.D.G.13. qu'il nous faut rémunérer pour la raison de 650 euros par jour.

La délibération que vous avez dans vos pochettes est différente de la délibération proposée car un certain nombre d'agents a préféré, après avoir étudié leur parcours, attendre d'avoir un certain nombre d'années supplémentaires pour bénéficier de ce type de possibilité et donc il y a une répartition sur les années 2013, 2014, 2015 et 2016 qui est différente suivant les délibérations.

La délibération n° **40-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.

**41-280613 - Sur le rapport de M. Le Maire -**

**Personnel Communal / Mise à jour du tableau des effectifs.**

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois afin de tenir compte des recrutements et des nécessités d'organisation des services,

VU l'avis favorable du Conseil des Adjointes, décision de modifier le tableau des effectifs budgétaires et de créer les emplois correspondants.

La délibération n° **41-280613** est adoptée à l'UNANIMITE.

**42-280613 - Sur le rapport de M. Le Maire -****Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Le Conseil Municipal **prend acte** de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur Le Maire dans le cadre de l'Article L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 28 Mars 2008 et du 21 Avril 2011.

--- ooo O ooo ---

**M. Le Maire :** Nous passons maintenant à la question orale.

M. GAZAY, vous avez la parole !

***QUESTION ORALE de M. Gérard GAZAY, Conseiller Municipal,  
pour le Groupe d'Opposition***

Au sujet des travaux du tramway et des conséquences pour les commerçants

---

Monsieur Le Maire,

Comme vous le savez, tous les commerçants se doivent d'anticiper leurs achats plusieurs mois, plusieurs saisons à l'avance. A ce titre, ils assument une partie de la trésorerie de ces achats.

Plusieurs commerçants du Centre Ville sont inquiets car, malgré leurs demandes, ils ne connaissent toujours pas les dates et la durée des travaux du tramway qui bloqueront de manière partielle ou totale les différentes rues et avenues d'Aubagne.

Pourriez-vous rapidement remettre aux commerçants l'agenda des travaux afin qu'ils puissent anticiper leurs baisses d'activités sur une période précise ? Et pourriez-vous également nous indiquer quelles sont les mesures financières que vous avez prévues pour indemniser au mieux ces commerçants en cas de non-respect de cet agenda ?

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de notre considération.

--- ooo O ooo ---



**REPONSE de M. Le Maire à la QUESTION posée par  
M. Gérard GAZAY, Conseiller Municipal, pour le Groupe d'Opposition**

---

Monsieur Le Conseiller Municipal,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Monsieur GAZAY, je vous remercie pour cette question.

Fort heureusement pour les commerçants et les artisans -car ils existent aussi !, nous n'avons pas attendu que vous vous préoccupiez de leur sort pour prendre des décisions qui permettront aux professionnels riverains de gérer leurs affaires au mieux sans trop subir les travaux.

Avant même de vous répondre, je tiens à vous rappeler que nous avons ouvert notre maison du tramway en centre-ville il y a deux ans jour pour jour, et que celle-ci a déjà accueilli plus de 3.000 visiteurs dont un certain nombre de professionnels riverains.

Tous, je dis bien tous, ont obtenu réponses à leurs questionnements et nos équipes sur place se tiennent à la disposition de tous les publics pour poursuivre cet accueil de grande qualité.

Je tiens à le souligner, tout comme je tiens à vous dire que j'aurai pu considérer votre question comme irrecevable car le tramway relève de la compétence de l'Agglo et non pas de la Ville. Cela, vous devriez le savoir, mais j'ai comme l'impression que le transfert de compétences reste relativement flou et complexe dans votre esprit.

Mais revenons-en à votre question.

Monsieur, cela fait plus de deux ans que nous avons annoncé le planning des travaux. Ce planning régulièrement mis à jour est disponible sur le site web du tramway, à la Maison du Tramway et dans la plupart des documents diffusés.

Les travaux dans le centre-ville d'Aubagne démarreront en septembre 2014, pour une mise en service du second tronçon d'ici fin 2016.

Par ailleurs, dès 2011, l'Agglo a décidé la création d'une Commission d'indemnisation à l'amiable (C.I.A.) pour compenser les préjudices économiques et soutenir les commerces du centre-ville durant les travaux.

Il faut savoir que bon nombre de collectivités territoriales ayant réalisé un tramway ont décidé d'indemniser les professionnels jusqu'à un plafond de 60 % du

.../...

